



**HAL**  
open science

## ”Mr Dieupar de Londres” New documents - Part I (1676-1700).

Michel Quagliozi

► **To cite this version:**

Michel Quagliozi. ”Mr Dieupar de Londres” New documents - Part I (1676-1700).. 2021. hal-03268610

**HAL Id: hal-03268610**

**<https://hal.science/hal-03268610>**

Preprint submitted on 23 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# « Mr Dieupar de Londres »<sup>1</sup>

## Nouveaux documents

### Première partie : 1676 - 1700.

Michel Quagliozi

Les *Six suites de clavessin* de François Dieupart<sup>2</sup> sont aujourd'hui bien connues du public et constituent une référence incontournable du répertoire, particulièrement appréciée pour l'originalité de son inspiration et pour la finesse de son écriture. Leur influence sur les suites dites « anglaises » de Jean-Sébastien Bach a très tôt été signalée par Dannreuther<sup>3</sup> et les circonstances qui permirent au futur *cantor* de recopier l'exemplaire ramené de Hollande par le jeune prince Johann-Ernest de Saxe-Weimar sont bien documentées. Largement diffusée par le réseau de revendeurs d'Étienne Roger<sup>4</sup>, la musique de Dieupart faisait assurément partie du répertoire de tout claveciniste épris de ces « bons vieux français » que Bach affectionnait tant<sup>5</sup>. La découverte récente de cinq concertos inconnus dans le fonds « Schrank II » de la *Hofkapelle* de Dresde vient éclairer son activité créatrice d'un jour nouveau et laisse entrevoir une production plus riche et plus variée qu'on ne le pensait jusqu'alors<sup>6</sup>. Si la musique de Dieupart commence à réintégrer sa place dans le paysage musical, l'identité du compositeur est demeurée jusqu'ici assez mystérieuse. Ceci est dû à la rareté des sources historiques et à leurs ambiguïtés, qui suggèrent l'existence de deux personnages distincts : Charles et François. L'indécision des éditeurs modernes illustre en permanence l'inconfort de cette situation : optant tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, certains vont jusqu'à adopter un hypothétique Charles-François dont l'identité spéculée n'a pour seul avantage que de contenter les deux partis à la fois. Fruit d'une recherche commencée en 2007, cette étude se propose de trancher définitivement le débat par la mise en évidence de sources d'archives nouvelles qui établissent de façon incontestable l'identité de « M<sup>r</sup> Dieupart ». Ce premier article, consacré à sa famille, à sa jeunesse et à sa formation, sera suivi d'un second volet dévolu à sa carrière anglaise et d'un troisième qui traitera de son retour définitif en France.

#### Évidences documentaires

Pendant longtemps, Dieupart se prénomma Charles : une évidence qu'aucun spécialiste de l'histoire de l'opéra en Angleterre n'avait de raison de remettre en question. Les seules sources d'autorité disponibles étaient *A general history of music* de Charles Burney et *A general history of the science and practice of music* de John Hawkins<sup>7</sup> dont les informations proviennent de

1 Le titre de cette série d'articles consacrés à François Dieupart fait référence au livre de raison de Hyacinthe Rigaud qui peignit le portrait de Dieupart en 1712. Ce tableau – si il existe encore - n'a pas encore été identifié. Voir Joseph Roman, *Le livre de raison du peintre Hyacinthe Rigaud*. Paris : Henri Laurens, 1919, p. 164.

2 François Dieupart, *Six suites de clavessin ...* Amsterdam : Estienne Roger, 1701. RISM D 3042.

3 Edward Dannreuther, *Musical Ornamentation*. London : Novello Ewer & Co, 1893, p. 137-139.

4 François Lesure, *Bibliographie des éditions musicales publiées par Estienne Roger et Michel-Charles Le Cène*. Paris : Heugel et Cie, 1969.

5 George B. Stauffer, « Boyvin, Grigny, D'Anglebert, and Bach's Assimilation of French Classical Organ Music », *Early Music*, 21/1, 1993, p.83-96.

6 Ils ont été publiés en 2008 par le Centre de Musique Baroque de Versailles.

7 *The Cyclopædia, Or, Universal Dictionary of Arts, Sciences, and literature*, London, 1819, vol.11.

périodiques d'époque où un « Charles Dieupart » apparaît deux fois dans l'un des principaux d'entre eux : *The Spectator*<sup>8</sup>. Burney ne s'intéressa que très peu à lui, se contentant de signaler son association avec Thomas Clayton et Nicola Haym dans la production d'*Il Trionfo di Camilla* de Bononcini<sup>9</sup> où il aurait tenu la partie de premier violon<sup>10</sup>. John Hawkins, quant à lui, se montra bien plus disert et lui consacra même une courte notice biographique qui demeura longtemps la seule disponible<sup>11</sup>. L'attitude de Burney diffère beaucoup de celle d'Hawkins à l'égard des sources : là où le premier déroule un exposé volontairement factuel et rigoureux, le second laisse volontiers libre cours aux anecdotes piquantes dont l'origine ne semble pas avoir été toujours très fiable. Fétis lui-même s'en méfiait et n'en reprit que ce qu'il jugea indispensable. C'est à partir de la notice d'Hawkins que se popularisa la légende de ce brillant musicien recherché par les meilleures maisons d'Angleterre, mais que la négligence de l'âge précipita dans une telle pauvreté qu'il fut contraint de jouer des sonates de Corelli dans d'obscures tavernes pour subvenir à ses besoins<sup>12</sup>.

Le premier jalon d'une remise en question documentée de cette biographie romanesque fut posé en 1934 grâce à l'édition des œuvres de Dieupart réalisée par Paul Brunold pour les *Éditions de L'Oiseau-Lyre*<sup>13</sup>. Elle avait été préparée d'après le volume actuellement conservé à la Bibliothèque nationale de France, auparavant propriété de Thomas William Taphouse puis de Jules Ecorcheville<sup>14</sup>. Outre son extrême rareté, cet exemplaire a pour particularité de contenir une lettre manuscrite signée F. Dieupart<sup>15</sup> qui informe un correspondant anonyme de l'avancée des préparatifs pour une représentation d'opéra et qui cite les noms de [Christopher] Rich, [Johann Christopher] Pepusch, Margaritha [de l'Épine] et [Catherine] Toft[s]. Seul document autographe connu émanant d'un Dieupart lié à l'établissement de l'opéra italien en Angleterre, cette lettre mettait à mal l'autorité de Hawkins et semait le doute quand à l'existence d'un musicien prénommé Charles. Bien que citant Hawkins dans sa préface, Brunold jugea plus prudent de n'apposer sur la page de titre de son édition que le patronyme du compositeur.

La raison pour laquelle Dieupart se prénomme Charles dans *The Spectator* reste obscure. Aucune édition d'époque ne lui assigne de prénom et il n'était connu du grand public que par un patronyme dont l'orthographe souffrit bien des déformations : Duparr, Dupart, du Par, voire Duport. De même, aucun périodique, aucun manuscrit ne vient préciser son identité, pas même les papiers du vice chambellan Thomas Coke, dont dépendait pourtant la gestion des différents théâtres londoniens et qui le cite abondamment. Tout semble imputer cette erreur à une étourderie du *Spectator* puisque l'identité réelle de Dieupart était bien connue de ses collègues et qu'elle apparaît sans aucune ambiguïté dans les documents privés. Le testament de Jacques Paisible est tout à fait explicite à cet égard puisque « Francis Dieupart » y est clairement nommé comme l'un des exécuteurs chargé de veiller à ses biens restés en France<sup>16</sup>. C'est précisément en s'appuyant sur ce testament et sur la lettre signalée par Brunold que Thurston Dart appelait déjà en 1957<sup>17</sup> à une mise au point définitive mais il n'en fut rien<sup>18</sup>, même après la publication d'une troisième source

8 *The Spectator*, 258 (26 déc. 1711) et 278 (18 janv. 1712), dates du calendrier Julien. Ces lettres sont signées Thomas Clayton, Charles Dieupart et Nicolini / Nicolino Haym (pour Nicola).

9 *Il Trionfo di Camilla*, opéra de Giovanni Bononcini dont la création londonienne eut lieu le 30 avril 1706 au théâtre de Drury-Lane.

10 Charles Burney, *A general history of music, Volume fourth*. London : For the Author, 1789, p. 201.

11 John Hawkins, *A general history of the science and practice of music*. London : 1776, 5<sup>th</sup> Vol. p. 169.

12 Abraham REES, *The Cyclopædia, Or, Universal Dictionary of Arts, Sciences, and literature*. London : 1819, vol.11.

13 Paris : L'Oiseau lyre, 1934. Cette édition est en deux volumes. Le premier est consacré aux pièces de clavecin, le second est un florilège d'airs vocaux tirés de diverses sources.

14 F-BnF, RES VMA-6.

15 Cette lettre, qui provient selon toutes vraisemblances des papiers du vice chambellan Coke, sera évoquée plus tard.

16 Londres, Public Record Office, PROB 11/585.

17 Thurston Dart, « Bressan and Sichkhardt », *The Galpin Society Journal*, 10, 1957, p. 85-86.

18 La plupart des dictionnaires continuent de nos jours à l'appeler Charles, même le *Grove Dictionary of Music and*

concordante<sup>19</sup>. Les documents que nous révélons ici démontrent que le Dieupart évoqué par Burney et Hawkins ne s'est en réalité jamais prénommé Charles mais bel et bien François, qu'il est effectivement l'auteur des *Suittes de Clavessin* publiées par Roger en 1701 et que sa biographie imaginaire, pour attractive qu'elle soit, ne correspond en rien à sa véritable vie.

## Famille et ascendance : Nicolas Dieupart

François Dieupart naît à Paris le lundi 10 août 1676 et est baptisé deux jours plus tard par le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, la paroisse familiale<sup>20</sup>. Ses parents sont Nicolas Dieupart, officier de la Chambre du roi, et Marie Burelle [Burel] habitant rue aux Ours, une ancienne voie reliant les rues Saint-Martin et Saint-Denis. Du côté maternel, la lignée est composée de maîtres tailleurs d'habits pourpointiers. Après un premier projet de mariage abandonné<sup>21</sup>, Marie finit par épouser Nicolas Dieupart lequel fut peut-être suggéré à la famille par Jacques Desprez, un cousin maternel de la future, lui-aussi ordinaire de la Musique du roi<sup>22</sup>. Le parrain de l'enfant est François Doublet, un marchand juré crieur et bourgeois de Paris établi dans la rue Saint-Denis toute proche, l'une des principales artères commerçantes de la capitale. Sa marraine est Anne Doublet, sœur du précédent<sup>23</sup> et femme de François Symon, marchand bourgeois de Paris, juré contrôleur de la marchandise de foin et commissaire des pauvres, établi dans la même rue. On ne sait s'ils étaient liés à la famille homonyme de maîtres doreurs et décorateurs de clavecins<sup>24</sup> et la nature de leurs liens avec les Dieupart est inconnue<sup>25</sup>. François semble avoir été le seul garçon survivant de sa fratrie puisque seulement trois sœurs lui sont connues par les actes notariés de la famille : Marie Catherine (ca 1674-1723)<sup>26</sup>, Antoinette Geneviève (ca.1678-1751)<sup>27</sup> et Anne Nicole (ca.1680 – avant 1695)<sup>28</sup>. Aucun Charles ne figure dans l'arbre familial.

Nicolas Dieupart, le père de François, n'était pas originaire de Paris et aucun musicien n'apparaît dans sa famille avant lui. Il était fils de Thomas Dieupart, un modeste laboureur de Guiseniers (Eure) près de Mantes, et de Marguerite Claire, une mère visiblement tôt disparue. Plusieurs enfants du couple s'étaient installés à Paris et dans les proches environs : peut-être avaient-ils bénéficié de l'appui de parents déjà établis dans la capitale où plusieurs Dieupart figurent dès le XVI<sup>e</sup> siècle, certains d'entre eux occupant des positions élevées<sup>29</sup>. La fratrie de Nicolas n'est

---

### *Musiciens.*

19 Pierre Hardouin, « Une adresse de Dieupart à Londres », *Revue de Musicologie*, 41/117, 1958, p. 99. Dieupart passa de nombreuses procurations pour pouvoir toucher les arrérages de ses rentes constituées en France. Elles figurent, pour leur grande majorité, dans les archives du notaire Jean-François Jourdain (étude CXII).

20 AN, MC/ET/CXII/612 (19 mars 1736) : tontine. Voir annexe.

21 AN, MC/ET/CXII/131 (23 mars 1670) : contrat de mariage de Robert Charpentier et Marie Burel. Ce contrat est annulé d'un commun accord par codicille du 16 avril.

22 AN, MC/ET/LXVI/215 (4 août 1675) : contrat de mariage de Nicolas Burel. Ce musicien n'est que très peu connu, il pourrait être ce chanteur de la Chapelle du roi qui signe un acte de location à Saint-Germain-en-Laye en 1672. Voir Catherine Massip, « Musique et musicien à Saint-Germain-en-Laye (1651-1683) », *Recherches sur la musique française classique*, t. XVI. Paris : Picard, 1976, p. 133.

23 AN, MC/ET/LIXI/235 (15 nov. 1713) : inventaire après décès.

24 Germann Sheridan, « Monsieur Doublet and his Confrères- The harpsichord decorators of Paris », *Early Music*, 8/4, 1980, p. 435-453 et 9/2, 1981, p. 192-207.

25 L'inventaire de leurs biens ne révèle aucun attrait particulier pour la musique.

26 AN, MC/ET/XXVII/1 (11 dec. 1695) : contrat de mariage avec François Certain. MC/ET/XCII/317 (5 nov. 1701) : contrat de mise en apprentissage de Marie Millon chez Marie Catherine Dieupart « maitresse peintresse à Paris », femme de François Certain, faïancier, demeurant rue des Boucherie, paroisse Saint-Sulpice.

27 AN, MC/ET/I/217 (16 janv. 1701). Contrat de mariage avec Robert Souart, officier réformé.

28 AN, MC/ET/XXVII/1 (12 déc. 1695) : contrat d'apprentissage chez Anne Vigogne,

29 On trouve un Laurent Dieupart, « tailleur de robes suivant la cour » (AN, MC/ET/XIX/269 : inventaire du 20 juin 1544), un Richard Dieupart sergent royal au Châtelet de Paris (AN, Y//128, f. 232v, insinuation du 2 janvier 1587), un Catherin Dieupart peintre (AN, MC/ET/LIII/9 : mariage du 5 juin 1653) et un Guillaume Dieupart, clerc du

pas connue dans son entier mais on signale un frère prénommé François, maître chandelier sur l'île Notre-Dame, qui se marie en 1667 avec Marie Maucourt, fille d'un marchand d'Amiens<sup>30</sup>. On le retrouve à Versailles concierge du duc de Saint-Simon en 1690<sup>31</sup> puis du maréchal de Noailles vers 1702<sup>32</sup> : des emplois qu'il devait peut-être à l'entremise de son frère Nicolas. On lui connaît aussi une sœur, Marie Catherine (ca. 1658 – 1728)<sup>33</sup>, qui épousa Jacques Dubisson, concierge du château de Cely<sup>34</sup> et dont la fille sera mariée à Gabriel Jauvart, un procureur certificateur des criées au châtelet de Melun à qui notre François Dieupart musicien rachètera un office en 1726<sup>35</sup>.

Ne venant pas d'un milieu musical, Nicolas dût faire son apprentissage chez un maître joueur d'instruments et bien qu'aucun document n'ait été retrouvé, plusieurs indices suggèrent que Jean Brunet, son aîné de vingt ans, a pu jouer ce rôle<sup>36</sup>. Au plus fort de sa carrière, Brunet était titulaire de trois charges : deux dans la musique de la Grande Écurie (hautbois et musette de Poitou ainsi que taille de cromorne, flûte et trompette marine) qu'il cumulait avec celle d'huissier des ballets du roi<sup>37</sup>. Ses nombreuses obligations ne lui permettaient probablement pas d'honorer ces charges avec toute la régularité requise et il semble avoir fréquemment fait appel à Nicolas Dieupart pour le suppléer dans au moins deux d'entre elles : huissier des ballets et cromorne de l'Écurie. La carrière de Nicolas apparaît comme indissociablement liée à celle de Jean Brunet, auquel il semble avoir été redevable de sa position.

Nicolas apparaît pour la première fois dans les archives de la Maison du roi en 1667. La charge de taille de cromorne et trompette marine de l'Écurie occupée par Robert Verdier étant devenue vacante, Dieupart et Brunet semblent y avoir postulé ensemble<sup>38</sup>. Ce fut Brunet qui l'obtint, comme le montrent à la fois sa lettre de provision datée du 12 mars 1666<sup>39</sup> et deux états d'officiers de l'Écurie pour cette année-là<sup>40</sup>. Sur l'un d'eux, le nom de Brunet est rayé et remplacé par celui de Dieupart, dont une note marginale nous apprend qu'il « n'a point été reçu ». L'état de 1668 présente la même anomalie et celui de 1669 est en déficit<sup>41</sup>. Ces documents sont des copies au propre de documents plus anciens, aussi faut-il les considérer avec prudence car la main qui a porté les corrections n'est pas la main principale et pourrait être plus récente. En 1670, Nicolas finit par racheter cette charge et l'acte de vente, daté du 6 août, se montre riche d'informations<sup>42</sup>. Il s'y déclare « advertiseur ordinaire des ballets de Sa Majesté » à l'instar de Jean Brunet qui est qualifié d'huissier ordinaire des ballets. On ignore tout de cet emploi dont on ne retrouve aucune trace officielle. L'analyse des registres de la Maison du roi démontre qu'il n'existait à cette époque qu'un seul office d'huissier des ballets et que Jean Brunet en était le titulaire depuis 1664 au moins, avec son fils Jean-Louis en survivance<sup>43</sup>. Rédigé d'après les renseignements fournis par les parties en

---

diocèse de Rouen et fils de feu M<sup>e</sup> Jacques Dieupart ancien huissier pour le roi au baillage de Gisors (AN, MC/ET/XLIII/53, 15-17 mai 1647).

30 AN, MC/ET/LXXII/57 (17 sept. 1667) : contrat de mariage.

31 AD Yvelines, 3E44 12 (5 octobre 1690) : vente Marguerite Augé veuve de Nicolas Yvoré à François Dieupart.

32 AD Yvelines, 3E44 24 (13 sept. 1702) : contrat de mariage entre Claude Marie Dieupart et Estienne De Bordieu.

33 AD Seine-et-Marne, BMS de Cely.

34 Aujourd'hui Cely-en-Bière (Seine-et-Marne).

35 AN, V/1/266 pièce 97. La présence de Dieupart est attestée à Londres en 1726 et 1727 et il ne put l'exercer personnellement.

36 AN, MC/ET/LXXXV/169 (20 février 1656) : contrat de mariage de Jean Brunet et Catherine De Bonnières. On peut déduire de cet acte que Brunet dût naître vers 1635.

37 Voir Marcelle Benoît, *Musique de Cour*. Paris : A. et J. Picard, 1971.

38 Le registre de 1667 décrit visiblement l'état réel de l'année précédente.

39 AN, MC/ET/LXXXVI/45 (12 janvier 1672) : inventaire après décès. La lettre est mentionnée dans les papiers du défunt.

40 O/1/872-7, *État des officiers des écuries du Roy* au 2 janvier 1667, rubrique « Cromornes et trompettes marines ».

41 AN, O/1/872-9.

42 AN, MC/ET/LXXXVI/39 (6 août 1670) : vente de charge.

43 AN, Z/1a/874. Il n'existe pas d'état antérieur à cette date.

présence et sous leur surveillance, un acte d'une telle importance ne serait pas resté en l'état si le notaire avait commis une erreur, aussi faut-il croire que Nicolas Dieupart partageait officieusement cette charge d'un commun accord avec Jean Brunet, dont le fils était encore trop jeune pour assurer cette fonction.

Le prix de la charge acquise par Nicolas était de 2 000 lt payables sous trois ans, intérêts en sus. Par codicille du 20 février 1671, les parties s'accordèrent sur un paiement anticipé avant la Pâques de l'année suivante mais Brunet étant mort le 11 décembre 1671 et sa succession s'annonçant complexe, l'échéance fut suspendue. Par un nouveau codicille signé 12 décembre 1672, Nicolas verse enfin un premier terme 500 lt à la veuve de Brunet qui s'en déclare satisfaite « sans prejudice des quinze cent livres restans et des interests desdites deux mil livres deus et escheus jusqu'à present ». Les troubles ne s'arrêtèrent cependant pas là puisque la tourmente qu'allait traverser la famille Brunet et qui allait aboutir au procès de Catherine de Bonnières pour l'empoisonnement de son mari (l'affaire des poisons occupait tous les esprits) puis à son exécution publique en 1679<sup>44</sup> retarda encore plus l'apurement de cette dette. En 1681, Nicolas était toujours redevable de 500 lt envers Jean-Louis Brunet au titre du reliquat de paiement de cette charge<sup>45</sup>.

Parallèlement à ses fonctions à la cour, Nicolas entretenait visiblement des relations cordiales avec la communauté des maître joueurs d'instrument de Paris<sup>46</sup>. Dans un acte de société du 23 juin 1693<sup>47</sup>, on le voit s'associer avec Edmé de Pot dit « Dumont » et Claude Royer, deux de ses collègues « cromornes et trompettes marine du Roy et de la ville », pour recruter Louis Allais et Philippe Breteuil - futurs ordinaires de la Musique du roi, pour lors « maîtres joueurs d'instruments et hault-bois de ladite ville [de Paris] ». Cet accord de société visait à concerter ensemble à l'occasion des différentes fêtes publiques, à donner l'aubade au gouverneur de Paris et plus généralement à rehausser les cérémonies officielles de la ville. Philippe Breteuil sera le successeur de Nicolas à la charge de cromorne, flûte et trompette marine de l'Écurie. La date communément admise pour le décès de Nicolas Dieupart est le 20 novembre 1700<sup>48</sup> mais un état des officiers daté du 2 avril 1698 suggère que Philippe Breteuil le remplaçait peut-être déjà puisque son nom remplace celui de Dieupart qui y est biffé. L'état de 1699 est en déficit mais Dieupart apparaît dans *Les états de la France*<sup>49</sup> et dans *l'état des officiers* pour 1700, le nom de Dieupart est à nouveauté rayé sans qu'aucun nom de remplaçant n'apparaisse. Si ces documents consignent l'état des officiers aux dates réellement indiquées, la chronologie des événements pourrait être remise en question et soulever un doute quand à la date réelle du décès de Nicolas Dieupart qui aurait pu mourir bien avant la mention inscrite dans O/1/872-22 et avoir été remplacé provisoirement. Malheureusement, à défaut d'inventaire après décès, il est impossible d'être plus précis. Philippe Breteuil devient effectivement titulaire du brevet le 20 novembre 1700 (la date portée est celle de la nomination à la charge de cromorne flûte et trompette marine de la Grande Écurie, pas celle du décès de son prédécesseur), obtient ses lettres de provision le 5 décembre et prête serment le 6. Son inventaire après décès signale bien la lettre patente du 5 décembre, mais ne mentionne ni l'acte d'achat ni l'acte de revente de cette charge qui passa à son gendre Claude Aubry sans que l'on en sache davantage<sup>50</sup>.

44 François Ravaisson, *Archives de la Bastille (Règne de Louis XIV 1678-1679)*. Paris : A. Durand et Pedone-Lauriel, 1872, p.259 et suivantes.

45 Acte d'obligation signé devant les notaires de Saint-Germain-en-Laye le 18 décembre 1681. Voir Catherine Massip, « Musiques et Musiciens à Saint-Germain-en-Laye (1651-1683) », *Recherches sur la musique Française Classique*, 16, 1976, p. 145.

46 Les registres de jurande ne remontent pas assez loin pour y trouver une éventuelle réception de Nicolas Dieupart.

47 AN, MC/ET/V/224 (23 juin 1693) : société.

48 AN, O/1/872-22, *Réceptions et enregistremens des officiers des Ecuries du Roy depuis le 15 avril 1694*. Voir Marcelle Benoît, 1971, p. 175.

49 « États de la France (1644-1789) – La Musique », *Recherches sur la musique française classique*, 20, 2003, p. 234.

50 AN, MC/ET/LIII/140 (15 avril 1709) : inventaire après décès de Philippe Breteuil. Claude Aubry sera appointé en

Les différentes adresses qu'occupèrent la famille Dieupart peuvent être déduites des actes notariés et se divisent en deux groupes définis par les paroisses auxquelles la famille semble avoir été fidèle : Saint-Nicolas-des-Champs sur la rive droite et Saint-Sulpice sur la rive gauche. Cette évolution n'est pas sans signification quant au statut du musicien qui passait d'un quartier ancien et populeux (pour ne pas dire vétuste), proche du Marais, à celui que commençait à investir une nouvelle élite installée aux abords de la moderne et influente paroisse Saint-Sulpice. Les rues de la Boucherie et de Tournon semblent avoir été les deux adresses favorites de la famille et François s'en souviendra à son retour en France puisque c'est dans cette dernière qu'il viendra tout d'abord s'installer<sup>51</sup>. Apparemment fidèle à ses origines, il se souviendra aussi de sa paroisse de naissance, Saint-Martin-des-Champs, où il recommandera expressément par testament de faire réciter après son décès cent vingt messes basses pour le repos de son âme<sup>52</sup>. Les adresses identifiées sont :

1670 : rue des Gravières, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs (LXXVI, 39)

1676 : rue aux Ours, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs (CXII, 612)

1681 : rue des Boucheries, paroisse Saint-Sulpice (St-G-rn-L)

1688 : rue de Bucy, paroisse Saint-Sulpice (IX, 497)

1691 : Versailles, (AD78, 3E44 13)

1693 : St-Germain-en-Laye, logé rue de Tournon, paroisse Saint-Sulpice (V, 224)

1695 : rue des Boucheries, paroisse Saint-Sulpice (XXVII, 1)

### **(1676-1695) Jeunesse et apprentissage(s)**

Aucun témoignage direct ne vient éclairer les années de formation de François Dieupart mais il est certain qu'il fut instruit par son père, au moins en partie. Le milieu musical dans lequel il baignait était à la fois celui des officiers du roi et celui des maîtres joueurs d'instruments de la ville de Paris. Par sa position, son père participait à toutes les grandes créations musicales versaillaises et nous savons qu'il était en contact permanent avec Lully puisqu'il est nommé cité dans les comptes royaux pour avoir participé à certains spectacles tels qu'*Atys* en 1681, *Le Temple de la Paix* en 1685 à Fontainebleau et le *Ballet de Flore* en 1688<sup>53</sup>. Même si elle n'est pas omniprésente dans l'œuvre de Dieupart, l'influence de Lully se ressent dans certaines de ses ouvertures, comme dans celle de la deuxième suite en ré majeur dont le motif de fugue n'est pas sans rappeler *Cadmus et Hermione* ou *Atys*. Pour ce qui est de l'apprentissage du clavier, les documents font cruellement défaut mais Dieupart a rapidement été reconnu comme un maître sur son instrument ce qui suppose une solide formation. Le *Livre commode des adresses de Paris*<sup>54</sup> ne signale qu'un seul maître dans les parages immédiats de Saint-Sulpice à l'époque où la famille Dieupart y résidait : Guillaume-Gabriel Nivers. Titulaire de ces orgues depuis 1654, Nivers était aussi depuis 1678 l'un des organistes par quartier de la Chapelle du roi et fut nommé maître de musique de la reine en 1681 à la mort d'Henri Du Mont. Connu pour ses livres d'orgue et pour sa musique religieuse, Nivers était aussi un pédagogue actif et engagé comme le montrent ses traités où il se présente lui-même comme « maître compositeur en musique »<sup>55</sup>. L'hypothèse qu'il ait pris part à la formation du jeune François

1728 hautboïste de la « Kleine Cammer-Musique » à Dresde et retournera à Versailles en 1736. Voir Bruce Haynes, *The Eloquent Oboe : a History of the Hautbois 1640-1760*, Oxford University Press, 2001, p. 328.

51 AN, MC/ET/CXII/524 (19 janvier 1736) : testament de François Dieupart. MC/ET/CXII/612 (19 mars 1736) : constitution de rente viagère avec extrait baptistaire.

52 AN, MC/CXII/524 (19 janvier 1736) : testament. Voir en annexe.

53 Marcelle Benoît, 1971, p. 101, 103, 115. Voir aussi Marcelle Benoît, *Versailles et les Musiciens du roi – étude institutionnelle et sociale*, Paris, Picard, 1971, p. 150.

54 Nicolas de Blegny (sous le pseudo. d'Abraham du Pradel), *Le livre commode contenant les adresses de la ville de Paris*. Paris : Veuve Nion, 1692, vol. 1.

55 *Méthode facile pour apprendre à chanter la musique*. Paris, Ballard, 1666. *Traité de la composition de Musique*. Paris : Ballard, 1667. *L'art d'accompagner sur la basse continue, pour l'orgue et le clavecin*. Paris : l'auteur, 1689.

mérite d'être considérée avec attention et investiguée plus en détail. La musique de Dieupart témoigne de l'influence de deux autres maîtres au moins, également collègues de son père l'un à la Chapelle et l'autre à la Chambre du roi : Nicolas Lebègue et Jean-Henry d'Anglebert, ami et collègue de Lully. Du premier, il semble avoir retenu la clarté structurelle d'une organisation centrée autour du noyau *Allemande-Courante-Sarabande-Gigue*, et du second le vocabulaire ornemental (leurs tables d'agrèments sont presque identiques) ainsi que l'idée d'ouverture orchestrale adaptée au clavecin, spécialité de d'Anglebert qui s'y montre bien plus compositeur que simple arrangeur.

Une source importante, contemporaine de la prime jeunesse de François Dieupart, paraît significative pour appréhender son univers musical : le *Livre des Triôts appartenants à Dieupart Flûte et Cromorne ordinaire de la chambre du Roy* conservé à la Bibliothèque de l'Université de Yale<sup>56</sup>. Daté de 1680 sur la page de titre, son contenu a été étudié par Robert Ford<sup>57</sup> qui confirme la provenance française du recueil et qui conclue à un autographe de Nicolas Dieupart sur la base d'un rapprochement d'écritures. Organisé en six suites de tons, ce recueil contient principalement des arrangements d'œuvres de Lully et de Louis Grabu composées au plus tard en 1681. Les deux trios de Nicolas Lebègue qui y figurent, copiés par une main non identifiée, constituent le seul exemple connu de sa musique instrumentale et l'un des deux n'est autre que la transposition exacte au ton inférieur de la *Symphonie en C sol ut* qui ne sera publiée que cinq ans plus tard dans son troisième livre d'orgue. La présence de ces pièces au sein du recueil témoigne de l'influence artistique de Lebègue sur la pratique de Nicolas Dieupart et probablement aussi sur l'éducation artistique du jeune François. Une troisième, main plus tardive et non identifiée mais certainement anglaise selon Ford, a copié en toute fin de volume la chanson *Be gone all fruitlesse Joy* de John Banister. Dans son commentaire sur la destination possible de ce recueil, Ford explore diverses hypothèses excepté celle d'un usage personnel et didactique qui semble lui avoir paru incompatible avec la richesse de sa reliure. De tels recueils à usage personnel sont pourtant décrits dans certains inventaires de musiciens professionnels tel le « livre de musique » de Jacques Legris<sup>58</sup> ou les « deux livres reliés en veau contenant plusieurs airs nottez en musique » figurant parmi les biens de Philippe Breteuil<sup>59</sup>. Le magnifique « Babell manuscript » dont Bruce Gustafson pense qu'il aurait été copié par Charles Babel à l'usage de son fils William est lui aussi d'une facture luxueuse et soignée<sup>60</sup>. Du reste, ces différentes destinations ne sont en rien contradictoires. François Dieupart avait environ quatre ans lorsque la rédaction de ce recueil fut entreprise et il le connaissait certainement très bien, peut-être même contribua-t-il à son apprentissage.

On ne sait comment le *Livres des triôts* arriva dans la famille Filmer, mais il fait partie d'un groupe de manuscrits contemporains de la présence de François à Londres et qui pourraient lui être liés<sup>61</sup>. Sir Robert Filmer (1648-1720), 2<sup>nd</sup> baronnet de East Sutton, était à la tête d'une famille particulièrement musicienne et deux de ses filles au moins sont citées dans ces volumes : Elizabeth (ca 1684-1741) et Beversham (1685-1763). Ford identifie leurs maîtres de musique comme étant William Turner (1651 – 1740) et Francis Forcer (1645 – 1709) et plusieurs de ces recueils témoignent d'une réelle prédilection pour la musique française. On y trouve notamment des pièces de clavecin destinées à l'instruction des jeunes filles de la maison et une brève méthode pour apprendre à accorder l'instrument. Le MS Filmer 23, un simple folio, contient plusieurs séries de *Graces in Camilla*, c'est-à-dire d'ornementations sur des airs d'*Il triompho di Camilla* de Giovanni Bononcini, représenté au théâtre de Drury Lane en 1706 avec Dieupart pour premier violon si l'on

56 US-NH Misc. Ms.170, Filmer 33.

57 Robert Ford, « Nicolas Dieupart's book of trios », *Recherches sur la Musique Française*, 20, 1981, p. 46-75.

58 Inventaire après décès de Jacques Legris, du 12 dec 1673. Voir Massip, 1976, p. 134.

59 AN, MC/ET/LIII/140 (15 avril 1709) : inventaire après décès de Philippe Breteuil, f. 6v.

60 Bruce Gustafson, introduction à l'édition fac-simile du ms Add. 39569 de la British Library, New-York, Garland, 1987. Ce volume porte la marque de William.

61 Robert Ford, « The Filmer Manuscripts - A Handlist », *Notes*, 34/4, 1978, p. 814-825.



en croit Burney. Rien ne permet d'avancer que François enseigna aux demoiselles Filmer mais ces coïncidences interrogent. Ford soupçonne l'existence de plusieurs propriétaires du MS33 entre Nicolas Dieupart et Robert Filmer mais rien ne s'oppose à ce François l'ait lui-même apporté en Angleterre après la liquidation des biens de son père et qu'il l'ait utilisé pour son propre usage, voire pour enseigner la musique aux enfants Filmer.

Si la formation musicale de François demeure hypothétique, un acte d'apprentissage du 7 juin 1688<sup>62</sup> vient éclairer sa jeunesse d'un jour nouveau et tout à fait inattendu suggérant qu'il n'était peut-être pas destiné à suivre les traces de son père. Dans cet acte, Nicolas, « pour faire le proffit de François Dieupart son fils qu'il certifie fidèle », place pour trois ans le jeune garçon alors « âgé de douze ans ou environ » chez son oncle maternel Nicolas Burel, maître tailleur d'habits pourpointier demeurant rue des Arcis. Le père y souscrit aux garanties d'usage et y déclare son fils « de main neuve et n'avoir encore travaillé ». L'acte est dressé devant plusieurs jurés de la communauté sans qu'aucun arrangement financier n'y soit évoqué. Peut-être Nicolas craignait-il pour l'avenir musical de son fils ou bien voulut-il tout simplement lui assurer un métier en cas de nécessité. François ne semble cependant pas être allé jusqu'à la maîtrise en cette profession car son nom est absent des registres de jurande. Il est à remarquer que Nicolas eut toujours soin d'assurer l'avenir de ses enfants en leur garantissant l'apprentissage d'un métier, comme il en avait certainement eu lui-même l'opportunité dans sa jeunesse. C'est ainsi qu'on le voit au lendemain du mariage de sa fille aînée, allouer sa cadette Anne Nicole à Anne Vigogne, ouvrière en linge et femme du valet de chambre du marquis de Maulévrier<sup>63</sup>. Il en avait visiblement fait autant pour sa fille Marie Catherine qualifiée de « maîtresse peintresse » dans un contrat d'apprentissage daté de 1701 où elle prend pour apprentie Marie Milon<sup>64</sup>, fille du coche du corps de la duchesse de Brunswick<sup>65</sup>.

La figure de Nicolas Burel mérite d'être brièvement évoquée ici car elle éclaire plusieurs faits de la vie de François Dieupart. Fils d'un maître tailleur d'habits, il se marie en 1675 avec Anne Nicole Duchemin, fille d'Antoine et d'Anne Nacart issus du même corps de métier<sup>66</sup>. La dot et le douaire sont confortables et la liste des témoins révèle une parentèle nombreuse et bien insérée dans la bourgeoisie marchande parisienne. Outre Nicolas Dieupart, qui signe en qualité de beau frère, on y repère plusieurs maîtres tailleurs d'habits mais aussi Jacques Desprez « ordinaire de la musique du Roi »<sup>67</sup>, Marie Desprez veuve de Pierre Rocher ancien fourbisseur du roi et le graveur Louis Mignot. Le testament, l'inventaire après décès et le partage des biens de Burel, tous datés de 1714, sont riches d'enseignements<sup>68</sup>. On y apprend notamment que les trois enfants survivants de Nicolas Dieupart sont les seuls héritiers de leur oncle, chacun pour un tiers, « François Dieupart de present en Engletaire » y étant représenté par un procureur commis d'office. Les liens familiaux étaient visiblement forts entre les deux familles. On y apprend aussi que Marie-Catherine Dieupart et son mari François Certain habitent déjà à Saint-Germain-sur-École (Seine-et-Marne), un petit village situé entre Melun et Fontainebleau où François viendra finir ses jours bien des années plus tard. Nicolas Burel, qui semble aussi y avoir eu quelque bien, quitte par testament son beau frère Jean-Baptiste Duchemin<sup>69</sup> et le remercie pour les objets qu'il en a rapporté. François semble avoir entretenu des rapports assez solides avec la famille de sa sœur pour désirer s'y installer lui aussi vers

---

62 AN, MC/ET/IX/497 (7 juin 1688) : apprentissage.

63 Voir note 26.

64 AN, MC/ET/XCII/317 (5 nov. 1701) : contrat d'apprentissage de Marie Milon.

65 Bénédicte-Henriette du Palatinat (1652 – 1730) mariée le 30 novembre 1668 à Hanovre au duc Jean-Frédéric de Brunswick-Calenberg.

66 AN, MC/ET/LXVI/215 (4 août 1675) : contrat de mariage de Antoine Burel et Anne Nicolle Duchemin.

67 Cf. note 19.

68 AN, MC/ET/IX/598 (22 nov. 1714) : testament. MC/ET/IX/598 (22 nov. 1714) : inventaire après décès. MC/ET/IX/598 (23 nov. 1714) : délivrance de legs.

69 AN, MC/ET/CXII/185 (27 août 1681) : contrat de mariage de Jean Baptiste Duchemin et Catherine Cauchois.

1740 et il entretint toute sa vie des liens chaleureux avec les Dubisson, les Certain et les Jauvart, familles alliées des deux Marie-Catherine (sa sœur et sa tante), comme le montrent ses testaments<sup>70</sup>.

Parmi les occasions qui semblent avoir contribué à forger la personnalité artistique de François Dieupart, il convient également de citer la cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye. L'adresse déclarée par Nicolas Dieupart dans l'acte de société de 1693 est peut-être le signe qu'il fréquentait la cour de James II, ce qu'aucun document n'a encore démontré. Peut-être cette adresse n'était-elle qu'un pied-à-terre mais le jeune François, libre de tout engagement, y a vraisemblablement habité avec sa famille. Quoi qu'il en soit, la domiciliation d'un ordinaire de la Musique du roi si loin de Versailles questionne. Louis XIV rendait fréquemment visite à son cousin James II, de même que la noblesse française qui venait fréquemment y faire sa cour, et certains officiers lui étaient affectés<sup>71</sup> : peut-être était-ce le cas de Nicolas ? La présence transitoire ou permanente des meilleurs musiciens du temps et leurs échanges avec ceux de la cour de Saint-Germain-en-Laye sont des faits attestés qui ont fait l'objet de plusieurs études par Jean Lionnet et Edward Corp<sup>72</sup>. Dans sa fuite, le roi avait emporté une partie de sa Maison dont quelques-uns de ses musiciens au premier rang desquels son maître de chapelle Innocenzo Fede<sup>73</sup>, qui contribua à faire de la cour de James II l'un des centres de diffusion les plus actifs de la musique italienne en France. Parmi les musiciens favorisés du roi qui le suivirent dans son exil figure également Jacques Paisible qui deviendra quelques années plus tard un collègue régulier de François Dieupart. Proches sur scène comme dans la vie, Paisible et Dieupart furent des amis intimes comme le montrent certains actes qu'ils signent ensemble<sup>74</sup>.

Jacques Paisible est aussi une figure sur laquelle il convient de s'attarder un peu. Fils de Louis Paisible, ancien hautbois et cromorne ordinaire du roi mort en 1666<sup>75</sup>, il arrive sans doute à Londres en 1673 avec la troupe de Robert Cambert. Flûtiste virtuose, Paisible est reconnu comme le principal instigateur de cette passion durable que connut l'Angleterre pour la flûte à bec. Particulièrement apprécié par James II, Paisible est recruté dans la Musique du roi d'Angleterre en 1685 et l'année suivante dans celle de sa Chapelle à Whitehall. Preuve de l'intérêt particulier que lui portait le souverain, il fut appointé sur ses fonds propres afin de contourner le « Test Act » en vigueur depuis Charles II, qui imposait la communion selon le rite anglican pour tout aspirant à un office royal<sup>76</sup>. Avec la fuite du roi en 1688 et la réorganisation de la musique qui s'en suivit, Paisible fut obligé de retourner en France où il semble avoir retrouvé son ancien emploi auprès de James II. La date de son retour en Angleterre n'est pas assurée car si un sauf-conduit a bien été émis à son nom en 1693<sup>77</sup>, il semble qu'il n'avait pas tout à fait abandonné son pays d'adoption comme le montre un litige remontant à 1691 portant sur quelques propriétés dans le Yorkshire<sup>78</sup>. En 1700, il est appointé maître de musique de la princesse Anne du Danemark, fille de James II et future reine d'Angleterre. Il est à remarquer que la flûte à bec tenait une place importante à Saint-Germain-en-

---

70 AN, MC/ET/CXII/524 (19 janvier 1736) : testament de François Dieupart. Archives départementales de Seine-et-Marne, 69E/380 (7 juin 1751) : dépôt de testament.

71 Edward Corp et Hélène Himelfarb, « Les courtisans français à la cour d'Angleterre à Saint-Germain-Laye », *Cahiers Saint-Simon*, 28, 2000, p. 49-66.

72 Edward Corp, « François Couperin and the Stuart court at Saint-Germain-en-Laye, 1691-1712 : a new interpretation », *Early Music*, 28/3, 2020, p. 445-453. Dieupart n'est cité dans aucune de ces études.

73 Nicholas Ezra Field, *Outlandish Authors: Innocenzo Fede and Musical Patronage at the Stuart Court in London and in Exile*, thèse soutenue en 2013 à l'Université du Michigan. <https://deepblue.lib.umich.edu/handle/2027.42/100039>

74 AN, MC/ET/CII/247 (4 juillet 1718) : procuration Jacques Paisible.

75 AN, MC/ET/CXII/349 (24 mars 1666) : inventaire après décès de Louis Paisible.

76 David Lasocki, *Professional recorder players in England, 1540-1740, volume 2, the players*. Thèse, University of Iowa, 1983, chapitre 30 : James Paisible, p. 780-805.

77 AN, A/1/1288.

78 Londres, National Archives, C 7/601/62.

Laye ce dont témoignent abondamment les manuscrits musicaux liés à l'activité de cette cour<sup>79</sup>. De même génération et de même milieu que le père de François, Jacques Paisible joua très certainement un rôle actif dans l'installation de son cadet en Angleterre.

Devenu un jeune adulte en possession de tous ses moyens artistiques, François Dieupart s'installe à Paris et quelques documents viennent témoigner de son activité professionnelle naissante. Les plus importants sont les rôles pour la capitation de 1695 dont l'organisation en catégories distinctes nous renseigne sur l'activité précise des musiciens parisiens à cette époque<sup>80</sup>. Un « Dieupart fils » - qui doit selon toute probabilité être identifié à François alors âgé de 19 ans - figure sur le rôles des « musiciens symphonistes ». Un autre « Dieupart » (sans doute le même) apparaît sur la liste complémentaire du rôle des « organistes et professeurs de clavecin ». Dans les deux cas, il s'acquitte de 5 lt de capitation, une somme assez faible qui traduit des revenus encore modestes en comparaison avec les 15 lt dues par Theobaldo Di Gatti et les 10 lt payées par Michel de la Barre. Il n'apparaît ni sur le rôle des « maîtres a danser et joueurs d'instruments » ni sur celui des « compagnons quy montrent à danser et a jouer des instruments ». L'analyse de ces documents confirme que François, si il s'agit bien de lui, maîtrisait effectivement plusieurs instruments ce qui valide les dires de Hawkins et de Burney. L'autre document, daté de la même année, est le contrat de mariage de sa sœur aînée Marie-Catherine sur lequel François est qualifié d'officier de la Maison du roi<sup>81</sup>. Aucun texte administratif ne vient confirmer cet emploi mais il est probable que François suppléait déjà son père dans ses activités, tout comme Nicolas avait jadis aidé Jean Brunet dans les siennes. Nicolas n'apparaît pas dans ces rôles, ce qui signifie sans doute qu'il résidait encore hors de Paris. Aucun brevet de survivance n'a été retrouvé à ce jour.

### **(1695 ... ) Rome et l'Allemagne ?**

L'hypothèse d'un voyage à l'étranger a été avancée par plusieurs chercheurs, notamment par Andrew Wolley dans sa remarquable thèse sur la musique de clavier en Angleterre<sup>82</sup> et par Ralf Gustafson. Bien qu'aucun document ne permette de la confirmer ou de l'invalider (les archives parisiennes n'ont encore livré aucune évidence de sa présence dans la capitale après 1695), cette hypothèse doit être prise en compte en attendant la découverte d'éléments permettant de mieux connaître les activités de Dieupart pendant cette période. Les arguments avancés sont exclusivement d'ordre esthétique et associés à l'activité du musicien et copiste Charles Babel. Un autre argument, qui ne semble pas avoir suffisamment attiré l'attention, est la mention d'un concert donné par Dieupart à Hampstead le 11 septembre 1734 (sa dernière apparition publique rapportée dans les journaux anglais) où il est signalé comme : « Capt[ain] Dupar, scholar to the late Corelli and late music master to his present highness the Prince of Orange »<sup>83</sup>. Cette publicité étonne car aucun document connu ne suggère d'éventuelle carrière militaire et si son accointance particulière avec la musique de Corelli a été plusieurs fois signalée par ses contemporains, ses rapports avec la maison d'Orange nous échappent complètement.

On peut à bon droit émettre quelques doutes sur cette déclaration mais elle est néanmoins compatible avec ce que l'on sait des activités de Dieupart à la veille de son retour définitif en France

---

79 BnF, H.659 (1-7). Versailles, Bibliothèque municipale, MS.161.

80 AN, Z/1h/657.

81 AN, MC/ET/XXVII/1 (11 décembre 1695).

82 Andrew Lawrence Wolley, *English Keyboard Sources and their Contexts, c. 1660-1720*. PhD thesis, University of Leeds, 2008.

83 Nous n'avons pu retrouver l'original de cette mention. Voir Philip H. Highfill Jr., Kalman A. Burnim, Edward A. Langhans, *A Biographical Dictionary of Actors, Actresses, Musicians, Dancers, Managers, and Other Sate Personnel in London, 1660-1800*. Carbondale and Edwardsville, 1975, Southern Illinois University Press, Vol. 4, p. 401.

que l'on peut situer avec certitude dans le courant de l'année 1735. Les documents montrent qu'en 1730 Dieupart réside encore Kingstreet dans la paroisse de Westminster<sup>84</sup>. Le 2 février 1731, il se rend chez le comte d'Egmont<sup>85</sup> accompagné de plusieurs personnalités, parmi lesquelles Horace Walpole à qui le comte de Sandwich fera don en 1757 du portrait de Ninon de Lenclos peint par Mignard et qui avait orné le salon parisien de sa grand-mère, la dédicataire des *Suittes de Clavessin*<sup>86</sup>. Cette ambassade était liée au vote récent de la *pension bill* concernant la rémunération des troupes hessiennes aux États-Unis<sup>87</sup> et pourrait confirmer l'implication de Dieupart dans certaines affaires militaires. En janvier 1736, Dieupart est à Paris et dicte son testament au notaire Jean-François Jourdain qui le déclare « bourgeois de Paris demeurant rue de Tournon, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice »<sup>88</sup>. Deux mois plus tard, il souscrit chez le même notaire une rente viagère tontine pour la constitution de laquelle il dépose son extrait baptistaire<sup>89</sup>.

Les connexions de Dieupart avec l'Italie en général, et avec Corelli en particulier, sont possibles mais paraissent peu vraisemblables dans l'état actuel de nos connaissances. Ses contemporains se sont souvent exprimés sur sa connaissance approfondie de la musique de l'illustre violoniste. Le commentaire le plus complet à ce sujet est un texte tardif de Burney paru dans *The Cyclopædia*<sup>90</sup> :

« leading low concerts at the ale-houses in obscure parts of the town, where he won all hearts by his neat and elegant manner of playing Corelli's solos, which he might have done in better company, if, like poor Smart the poet, he had not, during his derangement, preferred soul linen to clean. Dieupart had a great passion for disguising himself like a common fidler, and playing in booths at fairs. The late Mr Naphtali Frankes (a first rate dilettante on the violin) found him out a May fair in that capacity, by his style of playing, in which he did not remember to disguise his bow, his tone, or his taste. »

Le voyage de Rome supposait un patronage et un financement au sujet duquel nous ne savons rien et Dieupart n'est reporté nulle part ailleurs comme ayant été l'élève de Corelli. Plusieurs musiciens de l'entourage de Philippe d'Orléans avaient fait ce voyage à l'instar du violoniste Jean-Baptiste Anet. Le flûtiste Jacques Martin Hotteterre, dont les connexions avec le futur régent sont suggérées par son premier livre de pièces de 1708, le fit lui aussi et il est signalé comme *maestro di flauto* dans les archives du marquis Francesco Maria Ruspoli entre octobre 1698 et août 1700<sup>91</sup>. Comme Louis XIV, Philippe d'Orléans se sentait proche de son cousin James II et leur passion commune pour la musique italienne renforçait probablement leur amitié. L'hypothèse de possibles liens entre Dieupart et les musiciens de la cour de Saint-Germain-en-Laye, notamment Innocenzo Fede, se trouverait renforcée par la confirmation d'un tel voyage. Antonio Maria Fede, le père d'Innocenzo, avait été l'un des collègues de Corelli à Saint-Louis-des-Français et son fils conserva toute sa vie une relation suivie avec le milieu musical romain, comme le montrent les manuscrits musicaux liés à la cour de Saint-Germain.

La dernière information contenue dans cette annonce n'est validée, là encore, par aucun document connu et si cette affirmation est correcte, Dieupart aurait enseigné à William IV d'Orange-Nassau. Né en 1711, le jeune prince ne posa le pied en Angleterre qu'en octobre 1733 en vue de préparer son mariage avec Anne, la fille aînée de George II. Ce mariage, qui fut conclu le 25

84 AN, MC/ET/LXXVIII/631 (19 sept. 1730) : Procuration François Dieupart à Didier Richard.

85 John Perceval, 1er comte d'Egmont (1683 – 1748), parlementaire élu en 1727 à la chambre des communes.

86 Nous remercions vivement Mr. Andrew Wolley de nous avoir signalé cette référence et d'en permettre la publication.

87 <https://www.british-history.ac.uk/commons-hist-proceedings/vol7/pp69-86> (dernière consultation juin 2021).

88 AN, MC/ET/CXII/524 (19 janvier 1736) : testament.

89 AN, MC/ET/CXII/612 (19 mars 1736) : tontine.

90 Abraham REES, *The Cyclopædia...* vol.11.

91 Saverio Franchi, « Il principe Ruspoli: l'oratorio in Arcadia », *Percorsi dell'oratorio romano da « historia sacra » a melodramma spirituale : Atti della giornata di studi (Viterbo 11 settembre 1999)*, Rome, Ibis, 2002, p. 280-281.

mars 1734 au St-James Palace, était un événement hautement diplomatique dont le projet remontait à plusieurs années, du vivant même du roi George I<sup>er</sup><sup>92</sup>. Il semble peu vraisemblable que Dieupart soit allé donner des leçons sur le continent au jeune prince d'Orange à un moment où les Pays-Bas étaient particulièrement hostiles à l'Angleterre et où la présence du musicien est attestée à Londres à la fois par les annonces de concerts et par les procurations qu'il passe devant notaire afin de toucher ses arrérages de rentes constituées en France<sup>93</sup>. On ne voit donc pas comment Dieupart aurait eu la possibilité d'enseigner au jeune prince en dehors d'une période très brève à l'arrivée de William à Londres. Il se peut aussi que l'annonce soit fautive et qu'il faille entendre « princess » là où il est écrit « prince », ce qui aurait beaucoup plus de sens. On sait que Dieupart était introduit dans les meilleures familles d'Angleterre et qu'il fréquentait probablement la famille royale. La princesse Anne, titrée princesse d'Orange dès sa naissance en 1709, paraît être une candidate plus vraisemblable que son futur mari.

Les connexions familiales entre les maisons d'Orange et de Brunswick interrogent les liens que Dieupart a pu entretenir non seulement avec William III et la reine Anne, mais aussi avec George I<sup>er</sup> de Hanovre. Après l'accession au trône de William d'Orange-Nassau, plusieurs de ses musiciens s'installèrent en Angleterre où ils bénéficièrent d'une denisation<sup>94</sup> accélérée, tel Charles Babel qui avait autrefois fait partie de l'orchestre de la cour de Hanovre<sup>95</sup>. Peut-être n'est-ce qu'une coïncidence, mais la sœur de François, Marie-Catherine, avait pris en apprentissage en 1701 la fille du coche de corps de la duchesse de Brunswick. Descendante de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, la duchesse était à la fois la sœur de la princesse de Condé, la cousine germaine de la duchesse d'Orléans et la belle sœur de Louis XIV. Passionnée de musique et d'opéra italien, elle avait laissé une forte empreinte francophile pendant sa jeunesse passée à la cour de Hanovre.

Les manuscrits de Charles Babel – que nous évoquerons plus bas – sont au centre de l'hypothèse émise par Andrew Wolley et Bruce Gustafson qui insistent sur les éléments typiquement germaniques que l'on retrouve dans les suites de Dieupart, notamment les ouvertures. Il est vrai que cette tradition est foncièrement allemande (elle remonte au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle) et l'on observe ce trait aussi bien dans le répertoire de la musique de cour de Hanovre que dans les manuscrits de Charles Babel. La page de titre elle-même - *Six Suites de Clavessin Divisées en Ouvertures, Allemandes, Courantes, Sarabandes, Gavottes, Menuets, Rondeaux & Giges* – emprunte à l'héritage italo-germanique et pourrait traduire une influence directement acquise sur place par Dieupart, mais rien ne montre qu'elle soit due au compositeur plutôt qu'à son éditeur. Les *Nations* de François Couperin, dont chaque suite est inaugurée par une « Sonade », évoquent aussi très fortement l'esthétique allemande mais l'auteur n'a jamais été soupçonné d'avoir séjourné dans un pays germanique pour autant. Pour conclure, l'hypothèse d'un voyage romain et allemand de Dieupart est un sujet encore trop peu approfondi pour pouvoir être tenu pour acquis et appelle à la prudence ainsi qu'à une investigation plus poussée.

### **(1698-1699) Lady Sandwich à Paris**

En 1698, la jeune Elizabeth Wilmot de Rochester entreprit seule un long voyage à Paris qui

---

92 P. Geyl, « William IV of Orange and His English Marriage », *Transactions of the Royal Historical Society*, Vol. 8 (1925), Cambridge University Press, p. 14-37.

93 AN, MC/ET/CII/210 (23 fév. 1708), CII/2016 (26 juill. 1709), CII/219 (8 avril 1710), CII/222 (30 mars 1711), CII/232 (8 mai 1714), CII/247 (4 juillet 1718),b CII/249 (9 mars 1719), CII/258 (21 oct. 1720), CII/259 (10 fév. 1721), LXXVIII/631 (28 juillet 1727), LXXVIII/631 (19 sept. 1730).

94 La denisation (denization) est un acte qui accorde à un étranger le statut de sujet britannique mais sans en avoir toutes les prérogatives.

95 Erik Albertyn, « The Hanover orchestral repertory, 1672-1714 : significant source discoveries », *Early Music*, 33/3, 2005, p. 449-472.

devait durer près d'un an<sup>96</sup>. La raison officielle de ce séjour était sa santé<sup>97</sup> mais il était notoire que son mariage avec Edward Montagu, deuxième comte de Sandwich, n'était guère heureux. Mary Louisa Boyle écrit à ce sujet <sup>98</sup>:

« Elle fut mariée en 1691 [sic pour 1689!] avec Edward, troisième comte de Sandwich, comme nous l'avons mentionné dans la courte notice sur sa vie, le mariage était fort malheureux et le comportement de Lady Sandwich très condamnable, quoi qu'en disent ses nombreux panégyristes. »

La raison de ce comportement était probablement politique puisque Elizabeth ne cachait pas ses sympathies jacobites – on la qualifiait parfois de *Torie* –, ce que ne pouvait pas tolérer sa belle famille dont certains représentants éminents, proches de William III et membres du Kit-Cat club, étaient particulièrement engagés dans le parti opposé des *Whigs*. Inconnu sur le continent, cet antagonisme politique entre *Tories* (pro-catholiques, sympathisants jacobites, militants pour un régime parlementaire) et *Whigs* (anti-catholiques, instigateurs de la « glorieuse révolution » de 1688, ennemis jurés des Stuarts et partisans d'une monarchie absolue) conditionnait l'élévation ou la chute de toute carrière politique et sociale. John Wilmot, deuxième comte de Rochester (le père d'Elizabeth), avait fait partie du cercle intime de Charles II, un roi à qui cette famille devait et son titre et sa fortune. On ne sait quels intérêts politiques avaient présidé au mariage d'Elizabeth avec un membre de la faction adverse, mais la révolution de 1688 et l'accession au trône du très protestant William III y eût certainement sa part<sup>99</sup>.

L'éducation d'Elizabeth Wilmot n'avait pas été négligée ni par ses parents, qu'elle perdit de bonne heure, ni par sa tutrice, sa grand-mère paternelle Anne Saint John comtesse douairière de Rochester (1614-1696), une femme pragmatique et fort pieuse, attachée à la cause royale et de grande influence politique sous la restauration<sup>100</sup>. Née en 1674, Elizabeth n'avait que six ans à la mort de son père, et à peine sept à celle de sa mère qu'elle perdit conjointement avec son frère aîné, seul héritier mâle de la famille. Les trois sœurs survivantes (Anne, Elizabeth et Malet) furent élevées par leur grand-mère qui se consacra à leur prodiguer l'éducation nécessaire pour leur assurer un bon mariage. Le puritanisme d'Anne Saint John était l'antithèse même de la vie sulfureuse et débridée qu'avait menée son fils John Wilmot, par ailleurs poète reconnu de ses pairs<sup>101</sup> et dramaturge admiré<sup>102</sup>. L'épouse de Wilmot, Elizabeth Malet, passe également pour avoir possédé un certain talent poétique<sup>103</sup>. Nous ne savons que peu de choses des premières années d'Elizabeth, mais sa jeunesse fut certainement partagée entre le puritanisme exigeant d'une grand-mère avide des conseils de son aumônier, le clergyman Robert Parson, et le souvenir de parents particulièrement cultivés dont la trajectoire brillante et tragique avait marqué les esprits tant à la cour que dans la

---

96 Charles Le Marquetel de Saint-Denis seigneur de Saint-Évremond. *Œuvres mêlées publiées sur les manuscrits de l'auteur*. Londres : Jacob Tonson, 1709, t. 3, Les dates précises de ce voyage ne sont pas connues mais peuvent être déduites par la correspondance de Charles de Saint-Evremond et Ninon de Lenclos. Ces lettres ne sont pas datées mais contiennent des informations qui permettent de les situer chronologiquement. Le départ de Lady Sandwich pour Paris y est annoncé au début de l'année 1698 et son retour en Angleterre après la mort d'Hortense Mancini (2 juillet 1699).

97 Saint-Évremond, 1709 : lettre de Saint-Évremond à Ninon de Lenclos (1698).

98 Mary Louisa Boyle, *Biographical Notices of the Portraits at Hinchinbrook*. Londres : Victoria Press, 1876 p. 99-101.

99 Le mariage fut célébré à Saint-James de Westminster le 8 juillet 1689. Les futurs mariés avaient tous deux perdu leurs parents. Voir Col. Joseph Lemuel Chester et George J Armytage (éd.), *Allegations for Marriage Licences Issued from the Faculty Office of the Archbishop of Canterbury at London, 1543 to 1869*. Londres : 1886, p. 194.

100 Nadine Akkerman, *Invisible Agents: Women and Espionage in Seventeenth-Century Britain*. Oxford University Press, 2018.

101 David M. Vieth, *The Complete Poems of John Wilmot, Earl of Rocheste*. New Haven, Yale University Press, 1962.

102 *Oxford Dictionary of English Biography*.

103 Emily Bowles-Smith, « Recovering Love's Fugitive: Elizabeth Wilmot and the Oscillations between the Sexual and Textual Body in a Libertine Woman's Manuscript Poetry », *M/C Journal*, 11/6 (2008).

<https://doi.org/10.5204/mcj.73>

société anglaise. Marie Louysa Boyle témoigne en 1876 du souvenir que la jeune femme avait laissé dans la maison de Sandwich plus de cent ans après sa mort : « Elle brillait en société et l'on nous a rapporté qu'à l'âge de dix ans elle montrait déjà un goût prononcé pour la lecture et avait commencé à cultiver plusieurs langues étrangères. Elle parlait français, italien et espagnol ; Montaigne était l'un de ses auteurs favoris. Elle dansait, chantait et jouait de plusieurs instruments et bien que savante elle ne se montrait pas pédante »<sup>104</sup>. Ce portrait louangeur est validé par l'admiration que lui portait Saint-Évremond qui la dépeint ainsi à Ninon de Lenclos à la veille du départ d'Elizabeth pour Paris : « Feu Monsieur le Comte de *Rochester*, Pere de Madame de *Sandwich*, avoit plus d'esprit qu'Homme d'*Angleterre* ; Madame *Sandwich* en a plus que n'avoit Monsieur son Pere : aussi généreuse que spirituelle ; aussi aimable que spirituelle & généreuse »<sup>105</sup>.

Elizabeth Wilmot, devenue comtesse de Sandwich, arrive à Paris en 1698 sous l'escorte du docteur Morelli, l'« ami particulier » de Saint-Evremond. Médecin juif converti au catholicisme, instruit en Italie et aux Pays-Bas, Henri Morelli est notamment connu pour avoir servi d'intermédiaire entre Baruch Spinoza et le prince de Condé en 1673<sup>106</sup>. Il fut aussi le médecin de nombreuses personnalités dont Ninon de Lenclos et la comtesse de Southampton, une maîtresse de John Wilmot. Saint-Evremond ne tarit pas d'éloges à son endroit et le recommande vivement à Ninon en ces termes : « Il sait toutes les Langues, il en parle la plupart. [...] il aime la Musique passionnément, il est foû de la Poësie [...] Je vous prie de lui faciliter la connoissance de tous vos Illustres [...] ». La jeune comtesse fut d'évidence introduite par la même voie auprès de Ninon dont le salon littéraire, le célèbre « cinq à neuf » de la rue des Tournelles, était couru du tout Paris politique et artistique. Ses portes demeuraient cependant obstinément closes à ceux qui ne répondaient pas aux critères fixés par la maîtresse de maison. Saint-Simon disait de Ninon : « Tout se passoit chez elle avec un respect et une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des foiblesses. Elle eut de la sorte pour amis tout ce qu'il y avoit de plus trayé<sup>107</sup> et de plus élevé à la cour »<sup>108</sup>. Lady Sandwich eut l'honneur non seulement de lui être présentée, mais également de lui plaire extrêmement et cette dernière écrivait quelques temps plus tard à Saint-Evremond : « Madame Sandwich m'a donné mille plaisirs, par le bonheur que j'ai eu de lui plaire ; je ne croyois pas sur mon déclin pouvoir être propre à une femme de son âge. Elle a plus d'esprit que toutes les femmes de France, et plus de véritable mérite ».

Il est difficile de connaître avec exactitude le parcours de « Lady Sandwich » en France et de savoir quelles furent ses affinités avec les personnalités du royaume, mais son passage semble avoir été remarqué : « Madame *Sandwich* va à la campagne : elle part d'ici admirée à *Londres*, comme elle l'a été à *Paris* »<sup>109</sup>. Elle ne semble pas avoir fréquenté assidûment la cour, mais elle entra certainement en contact avec le cercle qui gravitait autour de Philippe d'Orléans dont le précepteur, l'abbé Dubois, s'était rendu en Angleterre en 1698 où il s'était lié d'amitié avec Saint-Evremond. Devenu ministre du régent, il fut envoyé à Londres en 1717 d'où il écrivit à la comtesse : « Quelque objet, Madame, que je puisse avoir dans mon voyage, rien ne m'y peut tant toucher que d'être encore une fois à vos pieds avant de mourir ; mais il ne faut pas qu'il vous en coûte la peine de venir à Londres, et je m'empresserai d'aller vous chercher, dès que les affaires dont je suis chargé

---

104 Boyle, 1876. Le texte original est : « She was a brilliant member of society, and we are told that at the early age of ten years, she already showed a great taste for reading, and had begun to cultivate several foreign languages. She spoke French, Italian and Spanish; Montaigne was one of her favourite authors. She danced and sang, and played on several instruments, and though learned was in no wise pedantic ».

105 Saint-Evremond. 1709, p. 372.

106 Quentin Manning Hope, *Saint-Evremond and his friends*. Genève : Droz, 1999.

107 Ancienne forme de « trié ».

108 Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires*. Paris : Hachette, 1856, Tome 5, chapitre 4.

109 Saint-Évremond. 1709, p. 410 : lettre de Saint-Évremond à Ninon de Lenclos.

me le permettront »<sup>110</sup>. Sans doute sa fréquentation de la maison d'Orléans explique-t-elle la présence du portrait de la duchesse de Berry (1695-1719), fille favorite de Philippe d'Orléans, dans la « drawing room » du manoir d'Hintchinbrook, la propriété séculaire des Sandwich<sup>111</sup>. Les autres portraits présents dans cette salle soulignent non seulement l'inclination francophile d'Elizabeth, mais aussi ses sympathies jacobites. On y trouve en effet, outre celui-ci et son propre portrait peint par Kneller, trois portraits peints par Mignard (Ninon de Lenelos, Hortense Mancini et Henriette d'Angleterre, épouse du duc de Chartres futur régent de France, sœur de Charles II et de James II), un par Largillière (Marie de Modène, épouse de James II), et un par Van Dyck (Henriette Marie, veuve de Charles I<sup>er</sup> remariée à Philippe d'Orléans frère de Louis XIV).

La francophilie de la maison Wilmot et son engagement pour les Stuarts était une tradition familiale qui remontait à Henry, grand-père d'Elizabeth. Fait baron d'Adderbury par Charles I<sup>er</sup> en 1643, il avait facilité la fuite de son fils Charles II après la défaite de Worcester et le suivit en France où il fut fait comte de Rochester en 1652 en remerciement de sa loyauté aux Stuarts. Il mourut en 1638. En souvenir de sa mémoire, Charles II créa son fils John Wilmot 2<sup>d</sup> earl of Rochester, *MA filius nobilis* le 9 septembre 1661. John voyagea en Europe pendant toute l'année 1664 et notamment en France où il joua le rôle de messenger confident entre Henrietta Anne Stuart, duchesse d'Orléans et son frère le roi Charles II. Rien ne confirme l'éventuelle présence de Lady Sandwich à la cour de Jacques II mais cette éventualité est plus que probable au regard de la loyauté qu'elle afficha toute sa vie envers les Stuarts. Elle continua même d'entretenir ouvertement une correspondance avec James III, à qui elle réitère son allégeance malgré les risques encourus par la loi « Correspondence with James the Pretender (High Treason) Act 1701 »<sup>112</sup>.

L'hypothèse d'une rencontre entre la comtesse de Sandwich et François Dieupart au sein des cercles proches de Philippe d'Orléans et de James II paraît être assez solide pour mériter l'attention. Aucun document ne montre que Dieupart ait été employé par l'une ou l'autre de ces cours, mais les indices suggérant qu'il a pu les fréquenter sont nombreux et certaines de ses connaissances semblent dessiner les contours d'un réseau d'amitiés utiles. L'une de ces connaissances est encore une fois Jacques Paisible qu'Elizabeth connaissait depuis son enfance (il fut peut-être même l'un de ses maîtres de musique). Paisible est cité dans la correspondance de John Wilmot et d'Henry Savile. Valet de chambre du duc d'York (futur James II) de 1665 à 1672, de Charles II entre 1673 et 1678, ambassadeur en France en 1679 et vice chambellan de 1680 à 1687, Savile appartenait avec John Wilmot et le comte de Grammont aux *Wits*, ce groupe de beaux esprits dont Charles II aimait s'entourer<sup>113</sup>. Dans une lettre à Savile datée d'octobre 1677, Wilmot écrit en parlant de Paisible qu'il lui envoie : « the best present I can make at this time [...] whom I beg you to take care of, so that the King may hear his tunes when he is easy & private, because I am sure that they will divert him extremely »<sup>114</sup>. Saville lui répondait le 1<sup>er</sup> novembre : « I obeyed your command to His Majesty, who has heard with great delight Paisible's new compositions »<sup>115</sup>. Paisible, qui deviendra l'un des amis les plus intimes de François Dieupart, devait très certainement son ascension à ce groupe de jeunes gens, au premier rang desquels figure le propre père de la future comtesse de Sandwich.

---

110 Charles Aubertin, « Un Diplomate au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'abbé Dubois d'après les archives des affaires étrangères », *Revue des Deux Mondes*, 99, 1872, p. 152-188.

111 Boyle, 1876.

112 Susan Margaret Copper, *Elizabeth Montagu Countess of Sandwich (1674-1757) Lord Rochester's Jacobite daughter who abandoned England for France*. Edition Kindle, 2018.

113 Jeremy Treglown, *Spirit of Wit: Reconsiderations of Rochester*. Oxford : Blackwell, 1982.

114 Jeremy Treglown (ed), *The letters of Jofhn Wilmot, earl of Rochester*, Oxford : Blackwell et Chicago : The University of Chicago Press, 1980, p. 160.

115 Treglown, 1980, p. 165.



## vers 1700 : Londres

C'est en 1703 que Dieupart est pour la première fois cité dans la presse londonienne<sup>116</sup> mais si l'on observe attentivement les documents existants, sa présence en Angleterre semble pouvoir être anticipée de quelques années. Le premier indice est constitué par une série d'annonces publicitaires insérées par François Vaillant à l'occasion de la parution des *Suites de Clavessin* en 1701 et 1702<sup>117</sup>. Libraire spécialisé dans l'importation de livres français (il n'avait pas de licence d'imprimeur), Vaillant distribuait les éditions musicales de Roger depuis l'année 1700 au moins, et s'en déclara publiquement l'agent dès l'année suivante<sup>118</sup>. Si les annonces de 1701 n'impliquent pas la présence de Dieupart en Angleterre, celle de 1702 – qui concerne leur arrangement « en Concert » - attire l'attention : « Mr. Dieupart's Book of Lessons for the Harpsichord, made in Consorts as it was performed last Friday at the Consort at the Theatre in Little Lincolns Inn Fields »<sup>119</sup>. Cette annonce est importante par l'allusion qui y est faite d'un concert promotionnel inaugurant la mise en circulation du recueil. Il est très probable que Dieupart y joua ses propres œuvres avec la complicité de Jacques Paisible, son indéfectible partenaire de scène. Peut-être Paisible joua-t-il un rôle dans la mise en concert de ces pièces, qui font appel à toute une panoplie de flûtes de différents accords dont la production était la spécialité d'un autre grand ami : Pierre Jaillard dit Bressan<sup>120</sup>. Pour Vaillant comme pour Dieupart, s'assurer l'assistance de l'un des virtuoses les plus appréciés de la scène londonienne représentait un gage de succès commercial non négligeable. Vaillant se faisait certainement aussi prospecteur de musique pour le compte de Roger, dont le catalogue montre une présence anglaise croissante où figurent quelques noms à la réputation strictement locale<sup>121</sup>. Dans cette perspective, Vaillant pourrait avoir joué le rôle d'intermédiaire entre Dieupart et son éditeur, ce qui impliquerait la présence du compositeur à Londres bien avant 1701 compte tenu du délai de tractation commerciale et de gravure<sup>122</sup>.

L'autre indice est le *Recueil de pieces choisies pour le clavessin* compilé par Charles Babel en 1702 et conservé à la British Library<sup>123</sup>. La carrière de Charles Babel est aujourd'hui bien connue : hautboïste à Hanovre en 1688, bassoniste des troupes de William d'Orange-Nassau à la Haye en 1697-98, il s'installe vraisemblablement à Londres l'année suivante, y obtient sa denisation en avril 1699<sup>124</sup> et compile un recueil d'airs italiens daté de Londres en 1700<sup>125</sup>. Le premier document où il apparaît conjointement avec Dieupart est une liste des musiciens du théâtre de Drury Lane en 1707<sup>126</sup>. Ce manuscrit contient des pièces empruntées à différentes sources souvent non identifiées et parfois extraites de recueils publiés en 1700 au plus tard<sup>127</sup>. Dans certains cas, ces pièces présentent des différences notables avec leur contrepartie éditée comme dans les suites de

116 Il participe à un concert donné au théâtre de Drury Lane. *The Daily Courant*, 10 February 1703.

117 *Post Man* (4 nov. 1701), *Post Boy* (8 nov. 1701), *Gazette d'Amsterdam* (17 nov. 1701).

118 Megumi Shichijo, *Les suites instrumentales issues des opéras de Lulli*. Thèse, Université Paris-Sorbonne, 2017, p. 31-33.

119 *Post Boy* (3-5 mars 1702).

120 Maurice Byrne, « Pierre Jaillard dit Bressan », *The Galpin Society Journal*, 36, 1983, p. 2-28.

121 Le premier recueil d'œuvres anglaises (14 duos pour flûte à bec de Finger, Courtiville et Paisible) paraît en 1697.

122 L'exemple de l'*Opus VI* de Corelli, pour la publication duquel Roger semble avoir fait preuve d'une diligence particulière, indique un délai incompressible d'un an. Rudolph Rasch, « Corelli's Contract: Notes on the Publication History of the "Concerti Grossi... Opera Sesta [1714]" », *Tijdschrift van de Koninklijke Vereniging voor Nederlandse Muziekgeschiedenis*, 46/2, 1996, p. 83-156.

123 GB-Lbl Add. Ms 39569.

124 David Lasocki, « Charles Babel's Manuscripts for the Recorder: Light on Repertoire and the Art of Preluding (c.1700) », *Early Music Performer: Journal of the National Early Music Association*, 38, 2016, p. 4-21.

125 GB-Ob Ms. Mus. Sch. E 393.

126 Judith Milhous et Robert D. Hume, *Vice Chamberlain Coke's Theatrical Papers 1706-1715*. Carbondale/Edwardsville, Southern Illinois University Press, 1982.

127 Les éditions les plus récentes identifiées sont *A Choice Collection of Ayres for the Harpsichord or Spinnet* et *The Second Book of the Harpsichord Master* toutes deux imprimées à Londres en 1700.

Dieupart ou dans les deux menuets de Nicolas Lebègue (n° 8-9) qui diffèrent fortement de ceux qui figurent dans son second livre de clavecin<sup>128</sup>. Le ratio des pièces françaises y est largement majoritaire (104 mouvements sur 264), suivi par les pièces anglaises (66 identifiées) et quelques rares pièces allemandes, essentiellement des toccatas du *Musico-Organisticus* de Georg Muffat. Fidèle à ce que l'on sait de la carrière de Babel, ce recueil reflète la double appartenance franco-anglaise de son copiste et possède une particularité remarquable : les suites 15, 17, 19, 20, 21, 26 et 27 commencent par une ouverture, généralement transcrites d'après Lully. Dieupart y est représenté par quatre de ses suites (n° 3, 4, 12 et 13) plus une suite supplémentaire en mi majeur que lui attribue Andrew Wolley<sup>129</sup>. Elles suivent globalement l'édition de 1701 mais proposent quelques mouvements alternatifs et un accompagnement de main gauche très simplifié. Le fait que le Ms 39569 ne reprenne pas l'édition Roger suggère que Babel a pu avoir accès au manuscrit autographe de Dieupart ou à une copie émanant de l'un de ses élèves. Cette question appelle deux hypothèses : soit Babel recopia à la Haye un exemplaire qui présentait ces pièces dans un état encore inabouti antérieur à leur édition, soit cette apparente imperfection signale que l'original recopié appartenait à un claveciniste chevronné capable d'improviser un accompagnement *ex tempore* à partir d'une simple basse harmonique, ce qui était le cas de Dieupart. Dans cette dernière hypothèse, le lien entre Babel et Dieupart a très bien pu se nouer à Londres. Les rapports entre Roger et Babel datant au moins de 1697<sup>130</sup> ce dernier a très bien pu servir lui aussi d'intermédiaire entre Dieupart et son éditeur.

Dans une lettre que l'on peut situer à l'été 1699, Ninon écrivait à Saint-Evremond : « Vous allez ravoir Madame Sandwich, que nous voyons partir avec beaucoup de regret. Je voudrais que la situation de sa vie vous pût servir de quelque consolation. J'ignore les manières angloises : cette dame a été très françoise ici »<sup>131</sup>. Peut-être l'arrivée à Paris le 5 août 1699 de Charles Montagu, duc de Manchester (un parent de son mari<sup>132</sup>), fut-elle pour quelque chose dans le retour de la comtesse en Angleterre. Envoyé en ambassade par William III afin de s'assurer la sympathie des sujets anglais susceptibles d'intriguer contre ses intérêts, il avait aussi pour mission d'infléchir la politique française qui s'était durcie à son égard depuis que Louis XIV avait reconnu le fils de James II pour légitime successeur au trône d'Angleterre<sup>133</sup>. Montagu était lui aussi un fin connaisseur de musique et l'on sait qu'il fut un membre actif de la Royal Musical Society. La date précise du retour de la comtesse de Sandwich est inconnue, mais sa présence est attestée à Londres peu après la mort d'Hortense Mancini (juillet 1699). Aucun document ne nous permet de savoir si ce retour coïncide avec le départ de François Dieupart, mais le rapprochement des dates ne semble pas être fortuit et il faut certainement envisager qu'elle a pu emmener son professeur de clavecin avec elle ou qu'il la suivit peu de temps après. La perspective d'une possible carrière à Londres, facilitée à la fois par les relations de la comtesse et par l'aide de son ami Paisible devenu maître de musique de la princesse Anne, auront certainement eu raison de ses hésitations. Sans doute est-ce par ce qu'il était déjà parti de France que Dieupart choisit de ne pas succéder à son père en tant que cromorne, flûte et trompette marine à la Grande Écurie du roi, charge qui échut à Philippe Breteuil. Dans ce contexte, la dédicace des *Suites de Clavecin* à la comtesse de Sandwich peut être regardée comme le

128 Bruce Gustafson, introduction à l'édition en fac similé de Add. Ms. 39569, New York, Garland, 1989.

129 Andrew Lawrence Wolley, *English Keyboard Sources and their Contexts, c. 1660-1720*, Thèse de doctorat, University of Leeds, 2008.

130 *Les trios de différents auteurs pour toutes sortes d'instruments mis en ordre par M. Babel*. Un second volume est signalé dans un catalogue des éditions Roger daté de 1700 : Lesure, 1969, p. 38.

131 Emile Colombey, *Correspondance authentique de Ninon de Lenclos*. Paris : E. Dentu, 1886, p. 130 et 132.

132 William Drogo Montagu, *Court and Society from Elizabeth to Anne*. Londres : Hurst and Blackett, 1864, Vol.2., p. 61 et suivantes. Charles Montagu, 1<sup>er</sup> duc de Manchester (ca. 1622 – 1722) fut l'ambassadeur de William III à Paris de 1699 à 1701.

133 James McMullen Rigg, *Montagu, Charles*, « Dictionary of National Biography, 1885-1900 » en ligne : [https://en.wikisource.org/wiki/Dictionary\\_of\\_National\\_Biography,\\_1885-1900/Montagu,\\_Charles\\_\(1660%3F-1722\)](https://en.wikisource.org/wiki/Dictionary_of_National_Biography,_1885-1900/Montagu,_Charles_(1660%3F-1722)). (accès mai 2021).

remerciement sincère et respectueux du jeune musicien envers la bienfaitrice qui lui ouvrit les portes d'une carrière prometteuse.

## Conclusion

Grâce à une documentation de première main, la figure de François Dieupart émerge peu à peu et montre un musicien à l'hérédité musicale solidement ancrée dans le milieu versaillais. Si sa formation nous échappe encore, plusieurs hypothèses sérieuses proposent autant de pistes pour des recherches ultérieures. La plus surprenante mais aussi la plus significative de ces pistes est celle de la cour de James II à Saint-Germain-en-Laye, dont l'éclectisme musical nous paraît avoir laissé des traces dans l'oeuvre de Dieupart tout comme elle détermina le cours de sa carrière. Les *Suittes de Clavessin* illustrent cet éclectisme et participent à leur manière à l'esthétique des goûts réunis. Parfaitement situées dans la trajectoire qui mène de Champion de Chambonnières à Couperin, elles puisent à la fois chez les maîtres de la génération immédiatement précédente (Lebègue, d'Anglebert) et chez les musiciens ultramontains (notamment pour les gígues). Plus jeune de vingt ans que François Couperin, Dieupart bouscule beaucoup moins les traditions que son illustre aîné mais développe cependant un style qui lui est propre et qui donne à sa musique une saveur toute particulière. Le format de cet article ne permet pas de s'attarder sur l'influence qu'a pu exercer la musique de Jacques Paisible sur celle de Dieupart mais l'apparemment est réel et corroboré par les faits qui montrent le rôle déterminant que ce dernier a pu jouer dans sa vie. Au-delà de la musique, en effet, la figure de Paisible se rencontre à chaque étape de la carrière de Dieupart. Fidèle aux Stuarts depuis son arrivée en Angleterre sous Charles II, les liens de Paisible avec les *Wits*, avec James II à Saint-Germain, avec les Wilmot ainsi que la preuve de son indéfectible amitié avec Dieupart lorsque celui-ci sera définitivement installé à Londres (François sera l'un de ses exécuteurs testamentaires) nous paraissent former bien plus qu'un simple réseau de présomptions.

Échappant pour une raison inconnue à l'avenir que lui avait sans doute préparé son père dans la Musique du roi, François sera amené par les voies d'un destin singulier à jouer un rôle de premier plan dans l'établissement de l'opéra italien à Londres. Introduit dans la noblesse et la gentry grâce au soutien de la comtesse de Sandwich et au cercle gravitant autour de Saint-Evremond, Dieupart suivra une carrière en toute indépendance grâce aux leçons et aux concerts à bénéfices qu'il organisait dans une salle du quartier des York Buildings chez son ami Thomas Clayton. Cet aspect de sa carrière sera couvert par le second volet de notre étude. Le troisième sera consacré à son retour en France qui pourraient avoir été lié à l'installation définitive de la comtesse de Sandwich à Paris en 1729. S'éloignant rapidement de la capitale pour retrouver sa famille installée dans les environs de Melun, Dieupart tentera brièvement d'entamer une carrière administrative, bien loin de la musique, au Châtelet de cette ville<sup>134</sup>. Porté par l'affection qu'il vouait à sa famille, auréolé d'une carrière musicale riche et accomplie, il cherchera sur le tard à fonder une famille et épousera le 7 septembre 1744 Angélique Anne Lefebure des Boulleaux, fille du président au baillage et siège présidial de Melun<sup>135</sup>. Retiré de la scène musicale, sa vie se poursuivra dans cet anonymat provincial jusqu'à son décès survenu en 1751. Il sera inhumé le 26 janvier à Saint-Germain-sur-École, sa paroisse, bien loin de l'indigence que lui prêtèrent un peu hâtivement Hawkins et Burney sur la foi d'anecdotes infondées.

Nice, le 10 juin 2021.

---

<sup>134</sup> Voir note 33.

<sup>135</sup> Archives départementales de Seine-et-Marne, 1744 (12 septembre)AD77 : B 453 (12 sept. 1744) : insinuation du mariage de François Dieupart et Angélique Anne Lefevre des Boulleaux. AN, Y//374 (février 1751) : insinuation de mariage.

# ANNEXE

## A / Généalogie

(En gras, les proches de François Dieupart qu'il nomme dans ses actes)

Thomas Dieupart (?- après 1667)  
x Marguerite Claire ( ? - avant 1667)

François Dieupart (?- après 1702)  
x (1667) Marie Maucourt (? -?)  
**Claude Marie** (v. 1674 - 1745)  
x (1705) **Gabriel Jauvart** (v.1664-1738) procureur au châtelet de Melun

Marie Catherine ( ? – 1725)  
x Jacques Dubisson<sup>136</sup> (ca 1655 - 1725)  
Marie Paule (ca 1680 - 1692)  
Nicolas (?-?)  
Marguerite Marie (1691-1692)  
Marie (1692 - ?)  
Françoise (1693 - ?)  
Catherine  
**Jacques Dubisson** ( ? - après 1753)  
Anne Nicolas Edouard Dubisson, maître d'hôtel de l'abbé de Gouvernet  
x (1719) **Françoise Fortin**, femme de chambre de la Comtesse de Pontchartrain  
**Auguste Frédéric**, M<sup>e</sup> orfèvre à Paris  
Marguerite Dubisson (x Nicolas Cousu)  
Marie Louise Dubisson (x Jean Foucher)  
Catherine Dubisson (x Charles Monnard)  
Marie Dubisson (x Nicolas Brodon)  
Jean-Baptiste Dubisson, M<sup>e</sup> pâtissier à Paris (x Marguerite Sageret)  
Geneviève Dubisson (x Pierre Cerniquet dit Gombault)

Nicolas Dieupart (?- vers 1700)  
x Marie Burel (?-?)

**FRANÇOIS** (Paris, 1676 - St-G-sur-École, 1751)  
X (1744) **Anne Angélique Lefebvre des Bouleaux** (Melun, 1721 – St-G-sur-École, 1791)  
X n°2 (1752) Étienne François Nioche du Coudreau).

Anne Nicole (? - avant 1701)

---

136 Il y a souvent ambiguïté entre les patronymes Dubuisson et Dubisson, mais c'est invariablement sous cette dernière forme que les membres de cette famille signent leurs actes.

Marie Catherine ( Paris ? v. 1674 – St-G-sur-École, 1723)  
x (1695) François Certain (v.1654 – St-G-sur-École, 1724)  
**Adrien** ( ? - Melun, avant 1757)

**Denis**

Marguerite Catherine (St-G-sur-École 1715 - 1720)

**François Henry « le bossu »** ( ? - après 1751)

X (1720 – 1720)

**Marie Anne** (ca 1707 – Melun, 1791, x Louis Carougeat)

**Antoinette Geneviève** (v. 1679 – Épièdes (Aisne), 1761)

x (1701) **Robert Souïard** (v. 1679 - Épièdes (Aisne), 1765)

**Geneviève**

**Émilie** ( ? - 1744)

## **B/ Pièces justificatives**

### **Arch. nat., min. cent., CXII, 612 : constitution de rente tontine.**

Extrait du Registre Baptistaire de l'Eglise paroissiale St Nicolas des Champs à Paris. Le Mercredi douzième jour d'Aoust Mil six Cent ~~cinquante~~ soixante seize. A été Baptisté François, né le dixième du susdit mois, fils de Nicolas Dieupart Officier de la Chambre du Roy, et de damoiselle Marie Burelle sa femme, dm<sup>nts</sup> rüe aux ours. Le parein françois Doublet bourgeois de Paris, dm<sup>nt</sup> rüe St Denis. La Mareine Anne Doublet, femme d'Antoine Simon bourgeois de paris, dm<sup>ntc</sup> aussi rüe St Denis, et ont signé, f. Doublet, A. Doublet, Dieupart. Approuvé la rature de la troisième Ligne. Collationé sur l'Original par Moy Vicaire de la dite Eglise soussigné, à Paris ce 13<sup>e</sup> Juillet 1726. *Signé* : Cordelier.

### **Arch. nat., min. cent., LXXVI, 39 : vente de charge Jean Brunet a Nicolas Dieupart.**

*Traité de charge*

*VI aoust 1670*

Furent presens en leurs personnes Jean Brunet huissier ordinaire des ballets du roy, joueur de taille de cromorne, flutte et trompette marine de la grande Escurie demeurant port et parroisse *Saint Landry* d'une part, et Nicolas Dieupart advertiseur ordinaire des ballets de sa Majesté demeurant rue des Graviliers parroisse *Saint Nicolas des Champs* lesquels ont fait le traité et composition qui ensuivent, c'est assavoir que *ledit* sieur Brunet a presentement fourny et delivré es mains dudit Dieupart sa demission et de Louis Jean [sic pour Jean Louis] Brunet son fils de *sadite* charge de joueur de taille de cromorne, flutte et trompette marine de la grande Escurie passée par devant les notaires soubzsignez ce jourd'huy, avec les provisions de *ladite* charge octroyées ausdit Brunet pere et fils par *sadite* Majesté dattées du douze mars MVI<sup>C</sup> soixante six signées Louis et plus bas par le roy De Guenegaud, au bas desquelles est l'acte de prestation de serment fait par *ledit* Brunet pere entre les mains de son altesse Monseigneur le Comte d'Harcourt pair et grand escuyer de France datté du dix huitiesme desdits mois et an, pour par *ledit*. Dieupart se faire pourvoir et recevoir à ses frais et despens en *ladite* charge et en jouir par luy en tous fruits, proffits, gages, droits et

esmolumens y attribués tout ainsy qu'en a jouy ou deub jouir ledit Brunet, à commencer ladite jouissance du jour de sa reception en icelle charge, ce traité et composition fait moyennant la somme de deux mil livres que ledit Dieupart promet et s'oblige bailler et payer audit Brunet ou au porteur, d'huy en trois ans avec l'interest jusqu'à l'actuel payement. Car ainsy etc. Promettant etc. Obligeant etc. Renonceant etc. Faict et passé en l'estude de Lesecq de Launay l'un des notaires soubzsignez le sixiesme jour de aoust mil six cent soixante dix et ont signé  
*Signé* : J. Brunet, Dieupart, Mounier, Lesecq de Launay

Et le vingtiesme fevrier mil sept cent soixante onze sont parus par devant les notaires soubzsignez lesdits sieurs Brunet et Dieupart cy dessus nommez, lesquelz sont demeurez d'accord qu'au lieu des trois années de terme portées par le susdit traité pour le payement de la somme de deux mil livres y mentionné, elles sera payable dans ~~dix huit mois qui escheront en quinze mois de ce jourd'huy~~ le jour de Pasques de l'année prochaine mil six cent soixante douze, ledit traité demeurant en son entier effet fort et vertu (?). Promettant, obligeant etc. Renonceant etc. Faict et passé en l'estude de Le Secq de Launay l'un des notaires soubzsignez lesdits jour et an et on signé  
*Signé* : J. Brunet, Dieupart, Mounier, Le Secq de Launay

Fut presente damoiselle Caterine de Bonnières vefve dudit Jean Brunet demeurante isle nostre Dame rue et parroisse *Saint Louis* tant en son nom que comme tutrice des enfans mineurs dudit deffunt et d'elle, laquelle a confessé avoir receu dudit Nicolas Dieupart à ce present ~~qui~~ la somme de cinq cent livres sur et en deduction des deux mil livres de principal portez au traité des autres parts, de laquelle somme elle se contente et en quitte ledit Dieupart sans prejudice des quinze cent livres restans et des interests desdites deux mil livres deus et escheus jusqu'à present. Promettant etc. Obligeant etc. Renonceant etc. Faict et passé en l'estude de Le Secq de Launay l'un des notaires soubzsignez le dixneufviesme jour de decembre MVI<sup>C</sup> soixante douze et ont signé.  
*Signé* : C de Bonnières, Dieupart, Mounier, Le Secq de Launay

**Arch. nat., min. cent. IX, 497 : apprentissage de François Dieupart avec son oncle Nicolas Burel.**

Ap[prentissa]ge  
vii Juin 1688

Fut present Nicolas Dieupart officier de la chambre du Roy demeurant quartier *Saint Germain des Prez* rue de Bucy parroisse *Saint Sulpice*. Lequel pour faire le proffit de François Dieupart son fils qu'il certiffie fidel reconnoist l'avoir obligé et mis en aprentissage de ce jour d'huy jusques pour trois années consecutives finies et accomplies avec Nicolas Burel maistre marchand tailleur d'habits pourpointier a Paris demeurant rue des Arcis parroisse *Saint Medericq* a ce present acceptant qu'il a pris et retenu pour son aprenty pendant ledit temps durant lequel il promet de luy monstrier et enseigner a son pouvoir sondit mestier et tout ce dont il se mesle et entretenir en iceluy, le loger luy fournir ses vivres et allimens corporels et le traicter doucement comme il apartient, et sondit pere l'entretiendra de tous habits linge chaussure blanchissage et autres ses necessitez honnestement selon sa condition, a ce faire estoit present ledit aprenty aagé de douze ans ou environ qui a eu ce que dessus pour agreable & reconnu apprendre ledit mestier, servir fidelement sondit maistre en iceluy & en tout ce qu'il luy commandera d'honnestement faire son proffit contre son dommage et l'en avertir s'il vient a sa connoissance sans s'absenter ny aller ailleurs servir pendant ledit temps. Auquel cas d'absence promet sondit pere de le chercher par et faire chercher par la ville et banlieue de Paris pour s'y trouver et pour le ramener a sondit maistre pour parachever le temps de ce qui pouroit leur rester du present apprentissage qui est faict sans aucuns deniers deboures de part

ny d'autre en consideration d'iceluy, et en presence de Sieurs Charles Meresse, Pierre Labarte, François Boudin et Pierre Flayac de Villeneuve aussi maistres et marchands tailleurs d'habits pourpointiers a Paris a ce presens jurez en charge de leur Communauté qui ont eu le present a present apprentissage pour agreable apres que ledit Burel leur aparoir de sa lettre de maistrise du vingt cinq may mvi<sup>c</sup> soixante deux signé de Rians ?, ce fait a luy rendue, ce que ledit sieur Dieupart pere a certiffie sondit fils de main neuve et n'avoir encore travaille de laquelle reconnoissances lesdits sieurs jurez avoir receu dudit aprenty quarante sols pour le faire immatriculer a la confrérie Promettant Obligeant chacun en droit soy  
Fait et passé en l'estude d'Auvray l'un desdits notaires soussignez le septiesme Juin mvi<sup>c</sup> quatre vingt huit avant midy & ont signé  
Signé : Dieupart, Burelle, François Dieupart, Charles Meresse, la Barte, F. Boudin, Pierre Flayac de Villeneuve.

**Arch. nat., min. cent. V, 224 : Société.**

*Société*  
*23 Juin 1693*

Furent présents Nicolas Dieupart demeurant ordinairement a Saint Germain en Laye, étant de présent à Paris logé rue de Tournon quartier Saint Germain des prez parroisse St Sulpice, ~~Claude Royer demeurant a paris a l'hoster des Mousquetaires mesme quartier et parroisse~~, et Edmé De Pot dit Dumont demeurant rue du bacq mesme quartier et parroisse, tous deux Cromornes et Trompettes Marine du Roy et de la ville, tant en leurs noms que comme se faisans et portans forts de Claude Royer aussy Cromorne et Trompette du Roy et de ladite ville, par lequel ils promettent solidairement faire ratiffier ces presentes, le faire obliger conjointement et solidairement avec eux sous les renonciations requises aux charges clauses et conditions cy apres déclarées et d'en fournir aux cy apres nommez acte vallable dans quinze jours prochains a peine d'une part,  
Et Louis Allais demeurant rue Galande pres la place Maubert parroisse Saint Estienne du Mont et Philippes Breteuil demeurant rue Saint Honoré parroisse Saint Germain L'auxerrois, tous deux Maistres Joueurs d'Instrumens et hauts bois de ladite ville d'autre part,  
Lesquelles partyes se sont volontairement associez et associent par ces presentes, pour toujours a commencer de ce jour d'huy, en tous les proffits, esmolumens, droits acques // estrennes //, et tous autres droits, sans aucune reserve, qui leur seront octroyez par Messieurs les Prevosts des marchands et eschevins de cette ville // et autres // tant pour les attributions a leurs charges que pour tous les deux de leurs instrumens qu'ils pourront faire tant pour les deux de la Saint Jean, festes publiques, rejouissances ordonnées par Sa Majesté, que aubades a Monsieur le gouverneur de Paris, Magistrats et autres officiers de ladite ville, pour estre lesdits proffits, esmolumens et Droits cy dessus expliques // receues du sieur receveur de la ville sous les quittances d'un desdits creanciers seulement sur les mandemens quils s'en feront delivrez, Et ensuite //, partager entr'eux egalement et par cinquieme portion, a l'effet de quoy ils seront tenus de se trouver aux rendez vous qui seront prescripts, ou bien d'y envoyer personnes capables en leurs places aux frais de ceux qui manqueront, et ne pourra le nombre desdits susnommez estre augmenté sans la participation d'eux tous et leur consentement par escrit, Lesquels comparans pourront resoudre la presente société que du consentement aussy par escrit d'eux tous, et en cas qu'aucuns d'eux voullussent s'en soustraire, ils seront tenus de payer a ceux qui y restent la somme de trente six livres sans que cela puisse estre reputé comminatoire mais de rigueur et convention expresse sans laquelle ils n'auraient fait et passé ces presentes, Car ainsy acté entre ledites partyes lesquelles ont esleu pour l'exécution des presentes leurs Domicilles irrevocables en cette ville en leurs demeures susdites ausquels lieux ....chacun en

droits esdits noms Fait et passé a Paris en l'Etude de Morlon *notaire* le vingt trois juin mil six cens quatre vingt treize & ont signé fort ledit Breteuil qui a déclaré ne le sçavoir [de ce] enquis ./.

Collationné trois livres

*Signé* : Edmé depot, Dieupart, L. Alais, Caron, Morlon

Et le neuvieme Aoust audit an glvi quatrevingt treze est comparu pardevant les *notaires soubignes* ledit *Sieur* Royer demeurant a Paris en l'hostel des Mousquetaires quartier *Saint Germain des prez* paroisse *Saint Sulpice*, lequel apres avoir pris connaissance ce que lecture luy a été *presentement faite* par l'un des *notaires* l'autre *présent* qu'il a dit bien entendre de l'acte de société cy dessus ~~qu'il a dit bien entendre~~, a iceluy volontairement ratiffié confirmé et approuvé, veut et consent qu'il sorte son plein et entier effet selon sa forme & termes (?). Ce fesant s'est volontairement obligé conjointement & *solidairement* sous les *renonciations* requises avec lesdits *Sieurs* Dieupart et Dumont a l'entretienement et *execution* des charges et clauses & conditions y portées, reitérant l'eslection de domicile y contenuë, promettant, renonçant fait et passé à Paris en l'etude dudit Morlon *notaire* lesdits *Jour* & an & a signé ./.

Collationné cinq sols.

*Signé* : Royer, Caron, Morlon

### Arch. nat., min. cent. IX, 598 : testament de Nicolas Burel.

*Testament*

*12 octobre 1714*

Fut present Nicolas Burel maitre tailleur d'habits à Paris demeurant rue de la vieille Joaillerie paroisse *Saint Jacques de la Boucherie* au second etage d'une maison dont est principal locataire le sieur Genest, trouvé au lit malade en une chambre sur le derriere dudit second estage, ayant veue sur une cour, sain toutesfois d'esprit, memoire et entendement comme il est aparu aux *notaires soussignez* par ses parolles et actions, lequel dans la veue de la mort a fait son testament qu'il a dicté et nommé ausd. *notaires soussignez* de la maniere suivante

Recommande son ame à Dieu qu'il prie de luy faire misericorde,

Ordonne que son corps soit enterré au cimetièr des S<sup>ts</sup> Innocents avec le plus de simplicité et le moins de depense qu'il se pourra et cependant qu'il soit dit et celebré une messe haulte des deffunts en la paroisse sur laquelle il decedera, son corps present avant d'estre porté aud. cimetièr,

Ordonne qu'il soit distribué quarante sols à chacun des donneurs d'eau benitte de sa paroisse, plus la somme de vingt livres aux pauvres de ladite paroisse,

Veut et entend led. testateur que ses heritiers presomptifs ne puissent recueillir sa succession qu'à condition que toutes demandes, actions et pretentions qu'ils pourroient avoir contre luy demeureront nulles et aneanties tant à son egard que d'Anne Nacard sa femme<sup>137</sup> en cas qu'elle s'y trouva interessée en quelques manieres, leur recommandant de la laisser vivre en paix sans la troubler ny inquieter pour quoy que ce soit,

Reconnoist que le sieur Duchemin son beau frere luy a remis tous les meubles et ustanciles de menage qu'il a fait rapporter de *Saint Germain sur Ecole* en cette ville de Paris dont il a donné sa reconnaissance à ceux qui les luy ont remis, desquels il descharge ledit Duchemin son beau frere, Donne et legue aud. sieur Duchemin toutes les hardes, habits et linges servans à son usage, et pour executer le present testament ledit testateur a nommé et choisy la personne de monsieur Framery

---

137 Anne Nacart est la belle-mère de Nicolas Burel, la mère de Anne Nicole Duchemin, femme de Nicolas Burel.

D'après IX, 553 (1er juin 1702), Anne Nacart est décédée le 21 avril 1702 dans une petite chambre au troisième étage sur le derrière de la maison où demeurait Nicolas Burel avec lequel elle était en pension, rue St Denis où est pour enseigne le bassin d'argent, paroisse St Jacques de la Boucherie.



conseiller du roy en sa Cour des Monnoyes qu'il prie instamment d'en prendre la peine et de vouloir luy rendre ce bon office, revocquant tous autres testaments et codiciles qu'il pouroit avoir faits avant le present auquel seul il s'arreste comme estant son intention et volonté derniere. Ce fut ainsy fait, dicté et nommé par ledit testateur ausd. notaires soussignez et ensuite à luy lu et relu par l'un d'eux en presence de l'autre, a dit bien l'entendre et y a perseveré en la susdite chambre où il est alicé, l'an mil sept cent quatorze le douzieme jour d'octobre entre midy et une heure de relevée et a signé.  
*Signé* : Burel, De Saint Jean, Langloix

**Arch. nat., min. cent. CXII, 524 : premier testament de François Dieupart.**

*Testament*  
*19 janvier 1736*

Fut present sieur François Dieupart bourgeois de Paris y demeurant rue de Tournon quartier St Germain des Prez paroisse *Saint Sulpice* sain d'esprit memoire et entendement ainsy qu'il est aparu aux notaires soussignez par ses discours et maintien, lequel dans la vue de la mort a fait son testament qu'il a dicté et nommé auxdits notaires soussignez comme il suit

Se raporte des ceremonies de son inhumation à son executeur testamentaire cy apres nommé desirant que le tout soit dans la plus grande simplicité,

Veut que dans l'année de son deces il soit dit cent vingt messes basses pour le repos de son ame en l'eglise de *Saint Nicolas des Champs* où il a été baptisé,

Donne et legue à dame Antoinette Genevieve Dieupart sa sœur epouse de Robert Souard ancien mousquetaire de la garde du roy l'usufruit et jouissance pendant la vie de ladite dame Souard de cinq cent livres de rente faisant le tiers de quinze cent livres de rente appartenants audit sieur testateur sur les aydes et gabelles laquelle jouissance commancera par la demie année qui courera lors du deces dud. sieur testateur qui entend que ladite jouissance soit limitée au produit de la somme de vingt mille livres faisant principal desdites cinq cent livres de rente quelque changement qui puisse arriver

Donne et legue à Adrien Certain son neveu la rente de cent trente sept livres dix sols au principal de deux mille sept cent cinquante livres due aud. sieur testateur par M<sup>r</sup> Michel de Bissy notaire à Melun, plus une action de la compagnie des Indes

Rayé en la presente page le dernier mot de la vingt unieme ligne

Donne et legue aux demys freres et à la sœur dudit Adrien Certain chacun une action de la compagnie des Indes voulant que les dividendes qui se trouveront attachez auxdites quatre actions par luy leguées entrent dans lesdit legs

Donne et legue à damoiselle Emilie Souard niece dudit sieur testateur quatre actions de ladite compagnie des Indes avec les dividendes qui s'y trouveront joints

Quant au surplus des biens dudit sieur testateur mobiliers et immobiliers, droits, noms, raisons et actions qui se trouveront luy appartenir au jour de son deces, il donne et legue le tout à damoiselle Genevieve Souard fille majeure sa niece fille aisnée dud. sieur et dame Souard, la faisant et instituant sa legataire universelle pour faire et disposer du tout en pleine propriété et jouir des fruits dès le jour du deces dud. sieur testateur lequel nomme ladite damoiselle Genevieve Souard executrice du present testament

Ledit sieur testateur prie le sieur Nicolas Durand demeurant rue Bourtibourg d'ayder de ses conseils ladite damoiselle Genevieve Souard dans l'execution du present testament et d'agréeer le legs qu'il luy fait en cette consideration de la somme de trois cent livres une fois payer

Revoque ledit sieur testateur tous testaments codicilles et autres dispositions de derniere volonté qu'il peut avoir faits avant le present auquel seul il s'arreste comme estant son intention.

Ce fut ainsy fait dicté et nommé par ledit sieur testateur auxdits notaires soussignez et à luy par l'un

d'eux l'autre present relu qu'il a dit bien entendre et y a percisté en l'étude de Jourdain l'un desdits notaires et Langlois son confrere, est venu à cet effet l'an mil sept cent trente six le dixneuvieme jour de janvier sur les dix heures du matin et a signé  
*Signé* : F : Dieupart, Langlois, Jourdain

**Arch. nat., Y 374 (février 1751) : Insinuation du contrat de mariage entre François Dieupart et Anne Lefebvre des Boulleaux.**

*Mariage Dieupart et Lefebvre des Boulleaux  
7 septembre 1744*

Du contract de mariage passé devant Eicher de Riviere notaire à Melun le sept septembre mil sept cent quarante quatre entre sieur François Dieupart bourgeois de Melun y demeurant, paroisse *Saint Germain sur Ecole*, fils de sieur Nicolas Dieupart et de dame Marie Burelle d'une part,

Et M<sup>e</sup> Georges Lefebvre des Boulleaux stipulant pour damoiselle Angelique Anne Lefevre des Boulleaux sa fille et de dame Elisabeth Poucy demeurants aud. Melun paroisse *Saint Etienne* d'autre part, a été extrait ce qui suit, et desirant ledit sieur futur epoux donner des marques de l'affection singuliere qu'il a pour ladite damoiselle future epouse, il a par ces presentes faits donation entre vifs et irrevocable en la meilleure forme que donation puisse etre faite et valoir, à ladite damoiselle future epouse ce acceptante et en tant que besoin seroit lesdits sieur et dame ses pere et mere pour elle, de tous et uns chacuns les biens meubles, aquets et conquets immeubles et propres qui se trouve[ront] appartenir aud. sieur futur epoux au jour de son deceds en tels lieux et endroits qu'ils soient, se trouvent dus et situés, fruits et revenus d'iceux sans aucune exception ny reserve pour par ladite damoiselle future epouse, ses heritiers et aians causes, jouir, faire et disposer en toute propriété et comme de chose leur appartenante pourvu toutes fois qu'au jour du deceds dudit futur epoux, s'il predecede ladite damoiselle future epouse, il n'y ait aucuns enfans vivans dudit mariage et s'il y en avoit et qu'ils vinsent à deceder avant ladite damoiselle future epouse en minorité avant que d'etre pourvus par mariage ou autrement et sans enfans ladite donation reprendra sa force et vertu au proffit de ladite damoiselle future epouse, ses heritiers et aians causes en toute propriété, sur lesquels biens qui apartiendroient audit futur epoux au jour de son deceds et qui seront compris dans lad. donation, ledit sieur futur epoux se reserve la liberté de disposer de la somme de quatre mil livres une fois païé et d'une rente et pension annuelle et viagere de quatre cens livres, au proffit de qui bon luy semblera, laquelle somme de quatre mil livres ainsy que ladite rente viagere seront prises spercialement et par privilege sur lesdits biens compris en ladite donation qui en demeureront chargés et y sont affecgtés, obligés et hipotequés jusqu'à due concurrence et au cas que ledit sieur futur epoux vint à deceder avant d'avoir valablement disposé tant de ladite somme de quatre mil livres que de ladite rente viagere de quatre cent livres, lesdits biens en seront valablement dechargés et le tout demeurera reuny et consolidé au fond et propriété de tous les biens que delaissera ledit sieur futur epoux au jour de son deces en faveur de ladite damoiselle future epouse sesdits heritiers et aians causes auxquels il a en tant que besoin seroit transporté tous droits de propriété de sesdits biens, s'en dessaisissant à leur proffit, voulant qu'ils en soient saisis et mis en possession par qui et ainsy qu'il appartiendra, constituant à cet effet son procureur le porteur des presentes auquel il en donne tout pouvoir necessaire, laquelle donation faite à ladite damoiselle future epouse au cas qu'elle survive ledit sieur futur epoux en pourra luy nuire ny prejudicier et il luy sera loisible d'y renoncer pour s'en tenir à ses autres avantages et exercer ses reprises de dot, douaire preciput et autres conventions matrimoniales.

Insinué à Paris le dix fevrier mil sept cent cinquante un à la requisition du porteur qui a signé dont acte.

**Arch. Dép. de Seine-et-Marne, 69E 380 (7 juin 1751) : dépôt du testament de François Dieupart.**

Aujourd'huy lundy sept juin mil sept cent cinquante un est comparu par devant les notaires au Chatelet de Melun soussignez sieur Auguste Frederic Dubisson marchand orfevre demeurant ordinairement à Paris Pont Notre Dame Parroisse de la Madelaine etant de present logé chez le sieur Jaques Dubisson son oncle concierge du chateau de Cely y demeurant et ce jour en cette ville Lequel en presence dudit sieur Jacques Dubisson a aporté à M<sup>e</sup> Eicher de Riviere l'un des notaires soussignez un escrit en forme de testament qui luy a été remis par sieur François Dieupart decédé bourgeois en une maison qui luy apartenoit scize en la parroisse de *Saint Germain sur Ecolle*, oncle à la mode de Bretagne dudit sieur comparant, ledit escrit etant sur une demy feuille de papier non timbré ecrite sur moitié du recto de ladite demye feüille de la main dudit feu sieur Dieupart, commenceant par ces mots D'autant que je me suis reservé par contrat de mariage et finissant par la datte du septieme septembre mil sept cent cinquante par moy et au dessous est la signature F. Dieupart, observant qu'entre les deux premieres lignes il se trouve une interligne d'une sillabe de et entre la seconde et la troisieme ligne un autre interligne du mot livres, ledit escrit contenant seize lignes y compris la datte. Controllé et insinué au bureau de Melun ce jourd'huy par Simonet commis representé par ledit sieur Auguste Frederic Dubisson qui a requis ledit M<sup>e</sup> Eicher de Riviere de metre ledit escrit au rang de ses minuttes pour en etre delivré des expeditions à qui il apartiendra dont et de ce que dessus ledit sieur Dubisson nous a requis et demandé acte qui luy a été accordé par ledit notaire et ledit escrit est demeuré annexé à ces presentes apres avoir été desdit sieurs Dubisson comparants oncle et neveu certiffié veritable signé et paraphé en presence des notaires soussignez. Fait et passé à Melun en l'etude dudit notaire Eicher de Riviere ledit jour sept juin mil sept cent cinquante un et ont signé.

*Signé* : Dubisson, Dubisson, Godin (??), Eicher de Riviere.

D'autant que je me suis reservez par contract de mariage la disposition de quatre mil livres et d'une rente viagere de quatre cent livres de rentes ma derniere intention est que François Certain le Bossu aura pour sa Part cinq cent livres et rien plus ; - Mariane Certain femme d'un nommé Carouges, cinq cent livres et rien plus ; Denis Certain fils de deffunt Adrien Certain cinq cent livres et rien plus et les Soüarts mere ou fille quinze cent livres une fois payez et rien plus, j'entends que toutes les sommes cy dessus seront une fois payez sans aucun retour ny pretention d'aucune nature que ce puisse estre car tel est ma derniere volonté et je nomme pour executeur de madicte derniere volonté Auguste Frederic Dubisson mon cousin, fait en ma maison de St Germain sur Ecol ce septieme jour de septembre mil sept cent cinquante par moy

*Signé* : F : Dieupart

Controllé et \_\_ le 7 juin 1751 et insinué led. jour

*Signé* : Simonet

Certiffié veritable signé et paraphé au dos de l'acte de depost passé par devant les notaires au Chatelet de [Melun] soussignez ce jourd'huy sept juin mil sept cent cinquante un.

*Signé* : Dubisson, Dubisson, Godin (??) , Eicher de Riviere

**Arch. Nat., min. cent., CXII, 556 (26 janvier 1751) : dépôt d'extrait mortuaire de François Dieupart.**

L'an mil sept cent cinquante un le vingt six de janvier a esté inhumé dans l'eglisse de cette paroisse le corps de defunt François Dieupart bourgeois dudit lieu apres avoir receu les sacrements

de l'église, âgé d'environ soixante et quinze années. L'inhumation en a été faite en présence de Jean Baptiste Billat curé de Soisy (?) sur Ecolles (?) et de Charles Content curé de Pertes (?) et de Monsieur Georges des Bouleaux Le Feuvre président conseiller au presidial de Melun et beau pere, et de Jacques Antoine Simonet son beau frere, et de Jacques du Bisson cousin germain dudit defunt qui ont avec moy curé signé la minute.